

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_098

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la métropole du Grand Nancy

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	voitants	
29	22	26	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
12 décembre 2023			
Date de publication			procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS - Claire FLORENTIN-POIZOT
22 décembre 2023			procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE
Transmis en préfecture le			procuration à Gilles MAYER - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
21 décembre 2023			procuration à Salvatore LIVOLSI

Rubrique : 8.8

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Philippe BERTRAND-DRIRA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le maire procède donc à la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 du Grand Nancy par ailleurs consultable sur le site de la métropole à l'adresse suivante :

https://media.grandnancy.eu/permalink/v1/1/95658/preview/RA_TRI-2022-web-pages.pdf?token=fR2pOnNp46JCz9euTnNpvLID5bGhWSo0KXA2se30Os5IZNfcD5xlJuuPK2mfsGN

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la métropole du Grand Nancy

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,
Philippe BERTRAND-DRIRA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

20 | RAPPORT 22 | ANNUEL

Le prix et la qualité
du service public
de **prévention**
et de gestion des déchets
du Grand Nancy



SOMMAIRE

04

INTRODUCTION

- 04 Présentation de la métropole du Grand Nancy
- 04 La métropole, une institution
- 05 La compétence « déchets » au Grand Nancy

07

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

- 08 Collecte et valorisation des déchets : résultats 2022
- 09 Collecte des encombrants sur rendez-vous
- 09 Du nouveau sur les déchetteries
- 10 Information incitative
- 10 De nouvelles actions de prévention

12

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 13 La prévention des déchets au Grand Nancy
- 15 Les actions du PLPDMA : présentations et résultats
- 19 Indicateurs techniques de prévention

20

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

- 21 Les équipements pour la collecte en porte à porte
- 22 Les équipements pour la collecte en apport volontaire
- 25 Entretien et maintenance

26

LA COLLECTE DES DÉCHETS

- 26 La collecte en porte à porte et en apport volontaire
- 32 La collecte en déchetteries
- 39 Bilan des tonnages collectés en 2022

40

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 41 Synopsis du traitement des déchets du Grand Nancy
- 42 Valorisation matière
- 45 Valorisation organique : le compostage
- 45 Valorisation énergétique
- 49 Enfouissement

50

LA COMMUNICATION

- 51 La Maison de l'Habitat et du Développement durable
- 51 Les Ambassadeurs de la Prévention et du tri
- 52 Des visites au service de la sensibilisation
- 52 Opération Nancy ville propre
- 52 Jardins de ville, Jardins de vie
- 53 Les maîtres composteurs
- 53 *L'Écho du Tri*

54

LES INDICATEURS JURIDIQUES & FINANCIERS

- 55 Les relations contractuelles
- 56 Les aspects financiers
- 59 Le financement du service
- 64 Présentation analytique des coûts

70

ANNEXES

- 70 Détail des soutiens annuels des différents éco-organismes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

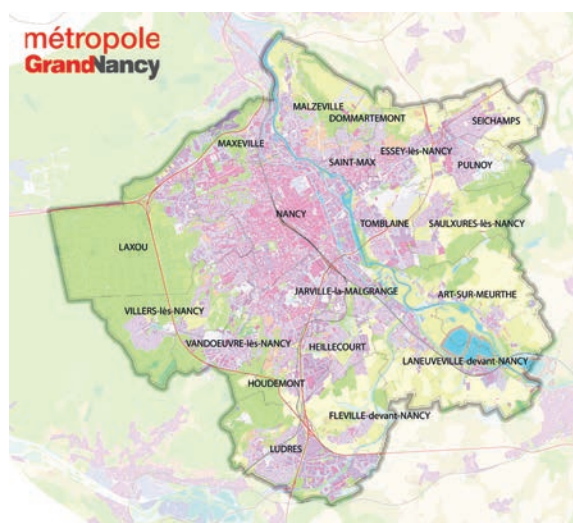
- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

INTRODUCTION



Présentation de la métropole de Grand Nancy

Situé au cœur d'un bassin de vie que constitue la « Multipôle Sud Lorraine », le Grand Nancy est un établissement public de coopération intercommunale composé de 20 communes regroupant 256 000 habitant(e)s réparti(e)s sur un territoire de 14 230 ha. Le Grand Nancy fait partie du Sillon Lorrain qui réunit également les villes et agglomérations de Thionville, Metz et Épinal.



La métropole, une institution

La métropole fait partie des 22 métropoles de France depuis 2016. C'est l'une des structures de coopérations intercommunales les plus anciennes de France puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959. Métropole très intégrée, le Grand Nancy assure un nombre important de compétences pour l'ensemble de son territoire dont la compétence « collecte et traitement » des déchets des ménages et des déchets encombrants depuis 1975.

La compétence « déchets » au Grand Nancy

La compétence de « collecte et traitement » des déchets recouvre notamment :

- ▶ La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire ;
- ▶ La construction et l'exploitation des déchetteries ;
- ▶ Le traitement des déchets selon les procédés appropriés en fonction des flux, que ce soit par valorisation énergétique, valorisation matière et en dernier le recours à l'enfouissement ;
- ▶ La mise en place des nouvelles filières de tri ;
- ▶ La gestion des contrats avec les filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) ainsi que la gestion des contrats avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective ;
- ▶ L'élaboration et le pilotage du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- ▶ La sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement du grand public ;
- ▶ Le développement et le portage de projets et études divers allant de l'implantation de conteneurs à des définitions stratégiques et prospectives sur le moyen et long termes.

Organisation

Les décisions relatives à la prévention et la gestion des déchets sont prises par les votes des élus de l'assemblée métropolitaine et formalisées sous forme de délibération. Les réunions de cette assemblée sont préparées au sein de la commission « Services et espaces urbains » dont la composition est précisée ci-contre.

La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée, au sein du **Pôle Services et Infrastructures**, par la **Direction Déchets Ménagers** de la métropole du Grand Nancy, direction regroupant 27 agents répartis en trois services : « Exploitation », « Études et prospective » et « Sensibilisation et prévention des déchets ».

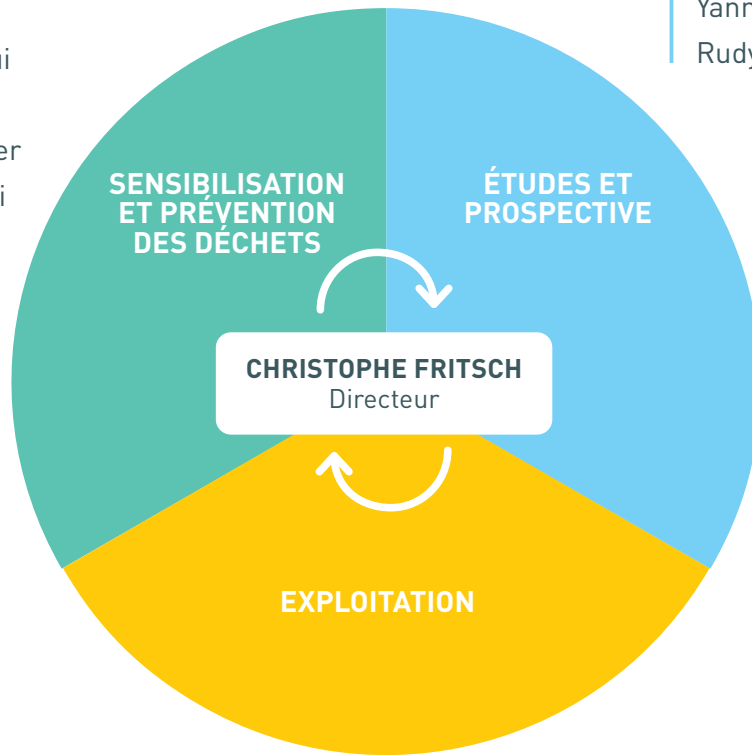


CHRISTOPHE HARMAND

- Thomas Borne
- Emmanuelle Chapin
- Kelly Clauderoyer
- Nicolas De Lima
- Hélène Gerardin
- Angélique Gilardot
- Amandine Jugel
- Nathaniel Mire
- Laurence Noel
- Magali Oulmi
- Manon Platero
- Emilie Rouit
- Abbès Sahraoui
- Peggy Schue
- Jérémie Soudier
- Gélindo Trigatti

DÉBORAH SOURIAU

- Sophie Houot
- Aline Lionnet
- Yann Moque
- Rudy Hennebert



MARC BASTIEN

- Séverine Caillo
- Alban Garland
- Julien Hirtzig Schondorf
- Thierry Oleon
- Thomas Sitz
- Philippe Speroni

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022



Collecte et valorisation des déchets : résultats 2022

À cours de l'année 2022, on constate que les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression.

Le tonnage total de déchets collectés sur le territoire baisse en 2022 pour atteindre 126 373 tonnes (-7,81%/2021).

Le tonnage collecté sur les déchetteries est de 42 850 tonnes en 2022 (soit -12,47% par rapport à 2021). La forte augmentation de tonnage constatée en 2021 s'est expliquée par le fait qu'après une année 2020 marquée par les restrictions liées à la crise sanitaire, 2021 a été une année de forte reprise, l'occasion notamment pour les Grands Nancéiens de faire des travaux de bricolage. L'année 2021 a également connue une météo particulièrement humide, ce qui a nécessité un entretien accru des espaces verts et les modes de consommation ont évolué avec le boom de la vente en ligne.

Le tonnage d'ordures ménagères continue de baisser (-4,50%/2021) ce qui traduit le bon geste des grands nancéiens en matière de prévention et de tri des déchets.

En ce qui concerne la collecte sélective, le tonnage est aussi en baisse (-2,84%), baisse qui se traduit ainsi :

- ▶ une légère hausse des emballages collectés de 1,68% ;
- ▶ une légère hausse du tonnage de carton des professionnels collectés (+2,24%) ;
- ▶ une baisse du tonnage de verre (-1,85%) et de papier (-14,59%) collectés.

Après une année 2021 où les tonnages avaient fortement augmenté (dû principalement à un effet de sortie de crise sanitaire constaté sur toutes les collectivités en France), les résultats de l'année 2022 semblent renouer avec les tendances en cours avant 2021.



126 373 tonnes
de déchets collectés
sur le territoire en 2022
-7,81 %



Emballages
+1,68 %



**Ordures ménagères
résiduelles**
-4,50 %



42 850 tonnes
de déchets collectés
en déchetteries en 2022
-12,47 %

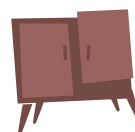
Évolutions 2022/2021 :



Gravats
-15,2 %



Divers
-10,1 %



Meubles
-2,2 %



DEEE
-8,3 %



Déchets verts
-26,3 %



Cartons
-8,2 %

Collecte des encombrants sur rendez-vous

En 2022, la métropole du Grand Nancy a souhaité poursuivre sa transition vers un service optimisé en revisitant le service de collecte des encombrants (jusqu'à présent, une collecte des encombrants au porte à porte était organisée une fois par an auprès de l'ensemble des usagers), en lien avec les réflexions engagées autour de l'efficacité de son réseau de déchetteries. À cette fin, le groupe d'élus référents s'est réuni en juillet 2021 pour définir le cadre de la future collecte qui a été présentée à la Conférence des Maires d'octobre : un service sur rendez-vous, facturé en fonction des volumes à collecter.

Cette collecte d'encombrants, dont l'un des objectifs était de créer un service complémentaire aux neuf déchetteries métropolitaines sans pour autant être concurrentielle de ces équipements, a été mise en place le 1^{er} juin 2022.

Ces sept premiers mois de prestations ont montré un réel besoin des usagers puisque les collectes réalisées représentent un volume total de 2 428 m³ pour un tonnage estimé à 175 tonnes.



Du nouveau sur les déchetteries

Rénovation de la déchetterie de Ludres

Initié en 2018, le projet de rénovation et d'extension de la déchetterie de Ludres se termine. La déchetterie a ouvert ses portes en janvier 2023 sur un terrain agrandi permettant un meilleur accueil du public. Elle abrite également un local dédié au réemploi, premier du genre sur le parc métropolitain. Une inauguration officielle est prévue courant 2023.

Étude d'optimisation des déchetteries

Les déchetteries jouent un rôle essentiel dans la gestion des déchets. En effet, ces équipements permettent d'assurer un tri à la source de nombreux flux de déchets (mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets verts, gravats...) en vue de leur valorisation et doivent répondre à de multiples enjeux :

- ▶ assurer l'accueil des usagers en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- ▶ accueillir et gérer les flux de déchets tout en veillant à la bonne application des réglementations et obligations en vigueur ;
- ▶ disposer de suffisamment d'espace pour mettre en place des filières de valorisation toujours plus nombreuses et décliner le Programme local de prévention des déchets.

Aussi, afin d'atteindre ces objectifs tout en tenant compte des évolutions fortes en termes de fréquentations (de l'ordre de 300 000 passages annuels), de tonnages collectés (+ 14 % en 10 ans) et de la réglementation, une étude d'optimisation du réseau de déchetteries est actuellement en cours dans le but d'obtenir une vision stratégique du fonctionnement et du renouvellement de ses équipements.

Une phase d'état des lieux et de diagnostic réalisée en 2021 a permis la présentation en 2022 d'un plan d'actions pour la mise en conformité des sites, l'optimisation des équipements et l'amélioration du service rendu aux usagers métropolitains.

Information incitative

Dans un contexte national de développement de la tarification incitative et compte-tenu de la complexité de mise en œuvre en milieu urbain dense, la métropole du Grand Nancy a souhaité s'engager dans cette démarche de façon progressive, en misant sur la force de l'information personnalisée pour inciter l'usager à modifier ses pratiques.

En vue de collecter les données nécessaires à la démarche, l'ensemble des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères ont été équipés d'une puce et des systèmes de lecture et pesée embarqués ont été installés sur les camions de collecte.

Déployé de manière expérimentale, sur un secteur essentiellement pavillonnaire de 10 000 habitants (communes de Houdemont et Dommartemont et quartiers La Fallée à Essey-lès-Nancy et Clairlieu à Villers-lès-Nancy), ce projet d'information incitative consiste à adresser un courrier deux fois par an afin de sensibiliser chaque foyer quant à sa production de déchets semestrielle, tout en lui apportant des conseils pour lui permettre d'améliorer la prévention et le tri de ses déchets.

En parallèle, une communication à destination de l'habitat collectif est également à l'étude.



De nouvelles actions de prévention

Nouveau PLPDMA

Le Conseil métropolitain du Grand Nancy a adopté le nouveau PLPDMA le 29 septembre 2022. Ce nouveau plan de plus de 80 actions porte sur la période 2022-2026. Il est décliné en six axes opérationnels reprenant les thématiques fortes sur lesquelles le Grand Nancy va travailler pendant ces cinq prochaines années :

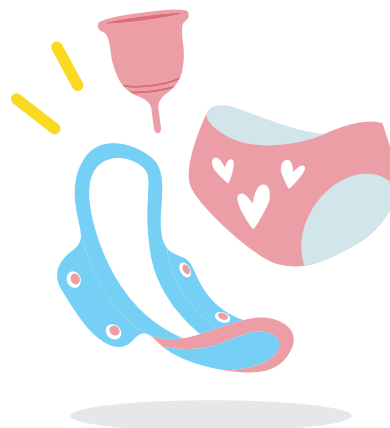
- ▶ lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ▶ compostage ;
- ▶ réparation et réemploi ;
- ▶ emballage zéro déchet ;
- ▶ utilisation des textiles sanitaires lavables ;
- ▶ promotion de l'éco-consommation.

Soutien à l'utilisation des textiles sanitaires lavables

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil métropolitain le 15 décembre 2022, le dispositif de subvention pour l'achat des couches lavables est prolongé et amélioré : le soutien financier passe de 100 à 200 € maximum et est étendu à la location et aux couches lavables adultes. En parallèle, de nouvelles subventions sont octroyées :

- ▶ aux assistantes maternelles et aux crèches qui achèteraient des couches lavables ;
- ▶ aux habitantes du Grand Nancy qui feraient l'acquisition de protections menstruelles lavables.

Un dispositif permettant à chaque parent d'un nouveau-né de recevoir gratuitement une couche lavable, s'il en fait la demande, est également mis en place.





Frigos solidaires

L'association « Les Frigos Solidaires » finance et installe des frigos partagés. Installés sur le domaine public, ils permettent aux usagers (habitants, professionnels de la restauration, ...) de déposer des aliments encore consommables et à d'autres de les récupérer pour les consommer. Les frigos sont gérés par des partenaires locaux dont la mission est double : ils doivent assurer l'entretien de l'appareil mais aussi veiller à la conformité des aliments déposés (produits encore consommables, ...). Sur le Grand Nancy, trois frigos ont déjà été installés (restaurant le Vestiaire, Marché Central et boulangerie Dell'Essa).

Le Grand Nancy s'est engagé auprès de l'association pour financer quinze frigos supplémentaires jusqu'en 2026.

Le Noël Vert du Grand Nancy

La Direction Déchets Ménagers a organisé la 2^e édition du Noël vert du Grand Nancy les samedi 10 et dimanche 11 décembre dans la grande halle de l'Octroi à Nancy. La manifestation a rencontré un beau succès puisqu'elle a attiré près de 3500 visiteurs.

L'idée était d'organiser un événement centré sur les solutions locales pour des fêtes de fin d'année moins génératrices de déchets. C'est dans un esprit festif et zéro déchet que les visiteurs ont ainsi eu l'occasion de trouver des cadeaux ou idées de cadeaux auprès de 68 exposants, entreprises et associations de la région. Les samedi et dimanche matins, un cadeau a été proposé au public puisqu'il a été invité à assister à un spectacle ludique, éducatif et théâtralisé sur le thème de l'environnement et du recyclage des déchets à l'Autre Canal.

« OUI PUB »

La candidature de la métropole du Grand Nancy a été retenue en décembre 2021 par le Ministère de la Transition Écologique, avec treize autres collectivités au niveau national, afin d'expérimenter le dispositif « OUI PUB » (seuls les foyers affichant un autocollant « OUI PUB » sur leur boîte aux lettres recevront de la publicité).

Menant une politique volontaire et proactive sur le sujet de la réduction des imprimés publicitaires non sollicités depuis une dizaine d'années, la métropole du Grand Nancy a souhaité s'engager dans ce dispositif conformément à l'article 21 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'objectif est de substituer le « STOP PUB », déployé sur près de quatre boîtes aux lettres sur dix, par le « OUI PUB », tout en intégrant un accompagnement et un suivi des volets organisationnels, sociaux économiques et comportementaux.



LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS
AU GRAND NANCY



La prévention des déchets au Grand Nancy

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.

En cohérence avec l'adage « **Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas** », l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la **prévention des déchets** comme la **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les **modes de traitement** des déchets sont ensuite **hiérarchisés** pour privilégier, dans l'ordre :

- ▶ la préparation en vue de la réutilisation ;
- ▶ le recyclage ;
- ▶ toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- ▶ l'élimination.

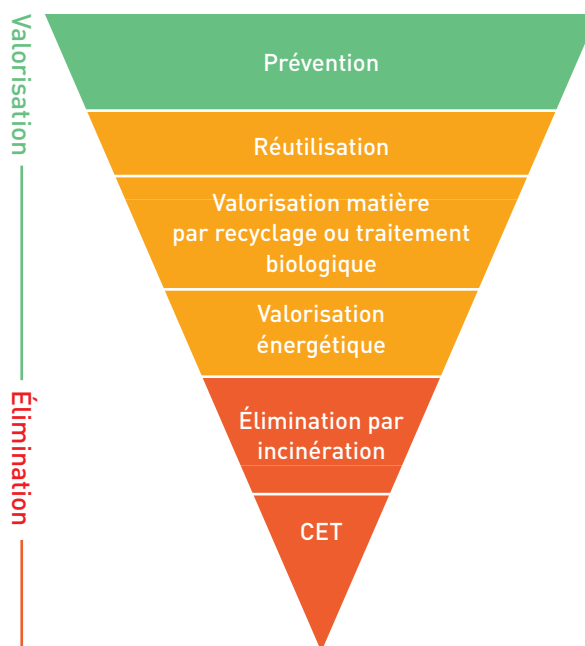
Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2026

Enjeu d'actualité, la prévention des déchets permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Un Programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence Déchets (Code de l'environnement, art L. 541-15-1).

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation.



Le premier programme porté par la métropole sur la période 2010-2015 a contribué à atteindre l'objectif défini dans les lois Grenelle 1 et 2, c'est-à-dire une baisse de 7 % des ordures ménagères entre 2009 et 2015.

Le second programme, portant sur la période 2018-2020, a porté sur trois grandes orientations que sont la réduction du gaspillage alimentaire, la limitation des déchets dès l'acte d'achat et aller vers l'économie circulaire. Durant ce second programme nous avons pu observer une baisse de 7,5 % des DMA par rapport à 2010, en deçà de l'objectif des 10 % fixé de la loi transition énergétique pour la croissance verte de réduction.

Par délibération du Conseil du 30 juin 2021, la métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de disposer d'un PLPDMA réglementaire et opérationnel pour la période 2022-2026.

Pour cela, et conformément aux dispositions légales, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été créée. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, cette dernière a défini les actions à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif fixé.

Le PLPDMA 2022-2026 a été élaboré dans un esprit de dialogue et de co-construction grâce :

- ▶ aux travaux de la CCES ;
- ▶ à la contribution du C3D en mars 2022 ;
- ▶ à une concertation publique organisée du 16 mai au 7 juin 2022 permettant de recueillir l'avis citoyen sur le projet.

Le PLPDMA 2022-2026 a été adopté par le Conseil métropolitain le 29 septembre 2022.

Par ce PLPDMA 2022-2026, la métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 15 % ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2030 conformément à la loi anti-gaspillage et économie circulaire soit 1 000 tonnes par an.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 80 actions autour de 6 grandes priorités :

- ▶ lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ▶ gérer les biodéchets sur leur lieu de production ;
- ▶ donner une seconde vie aux objets ;
- ▶ emballer zéro déchet ;
- ▶ utiliser les textiles sanitaires lavables ;
- ▶ Promouvoir l'écoconsommation.

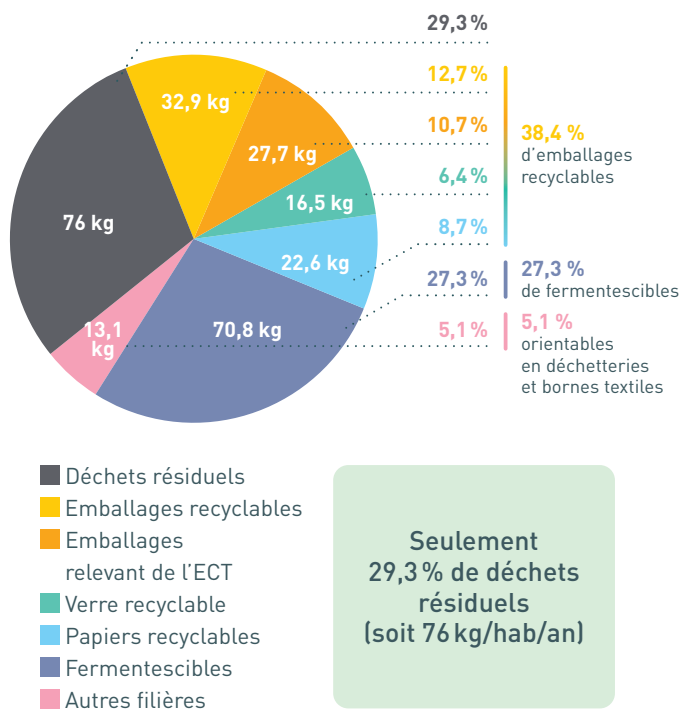
Le PLPDMA 2022-2026 métropolitain se veut fédérateur. Les actions sont mises en œuvre en partenariat étroit avec les communes de la métropole et les acteurs du territoire.

La métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques de l'aire métropolitaine. Elle est pilote et animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir pour produire moins de déchets. Pour cela, la métropole mobilise des moyens et des partenaires selon le programme d'actions défini.

Les gisements prioritaires

En 2022, la métropole du Grand Nancy a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette étude met en évidence la composition des OMR et permet d'identifier les gisements de déchets évitables et les déchets valorisables.



Les actions du PLPDMA : présentations et résultats

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2022 :

- ▶ Dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. 10 nouveaux établissements ont été accompagnés sur les années 2021 et 2022 ;
- ▶ 7 formations à destination des professionnels de la restauration collective ont été organisées, réunissant à chaque fois entre 4 et 12 personnes ;
- ▶ 309 enfants sensibilisés dans le cadre d'animations scolaires ;
- ▶ Financement du 1^{er} frigo solidaire par le Grand Nancy : il sera installé en 2023 sur le campus lettres de Nancy et sera géré par l'épicerie sociale Agoraé.

Gérer les biodéchets sur leur lieu de production

Le compostage individuel

Afin d'encourager cette pratique, la métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- ▶ un composteur en plastique de 340 litres au prix de 20€ (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²) ;
- ▶ un composteur en bois de 600 litres au prix de 30€ (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

En 2022, le Grand Nancy a vendu **736 composteurs** (517 en bois et 219 en plastique), portant le total à près de 18 650 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

	2020	2021	2022
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	497	709	736



Le compostage partagé

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de Grands Nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence.

Un site de compostage partagé peut être implanté dans une résidence disposant d'espaces verts communs, à l'échelle d'un quartier (dans un parc par exemple), dans une entreprise... Le compost produit est ensuite utilisé sur le lieu de production.

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté.

Cet accompagnement se décline par :

- ▶ des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- ▶ un support technique réactif auprès des référents ;
- ▶ le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- ▶ la sensibilisation des habitants.

Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2022, 37 nouveaux sites ont été installés.

Fin 2022, 222 sites de compostage partagé sont en fonctionnement sur le territoire.

Le lombricompostage

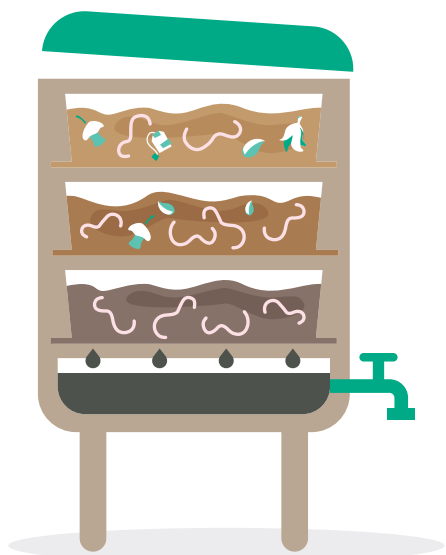
Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70% de grands nancéiens qui résident en habitat collectif. C'est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.

Le Grand Nancy dispense des formations de deux heures sur le lombricompostage. À l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30€.

En 2022 :

- ▶ 8 sessions de formation ont été organisées ;
- ▶ 71 foyers ont suivi une formation ;
- ▶ 68 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

Depuis le début de l'opération en 2011, **845 foyers/entreprises/écoles** ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.



Donner une seconde vie aux objets

Un des objectifs du programme local de prévention des déchets consiste à faire connaître et faciliter le réemploi et la réparation, afin de redonner une seconde vie aux objets et matériels.

Les Repair Cafés

Depuis l'été 2017, la métropole du Grand Nancy et la MJC Lorraine sont partenaires dans un projet de développement des ateliers de co-réparation (Repair Cafés) sur le territoire métropolitain. L'opération s'appuie sur le savoir-faire technique de la MJC Lorraine et un soutien financier important de la métropole, sous la forme d'une subvention annuelle. Aujourd'hui, 13 ateliers Repair Cafés sont nés de cette démarche et se tiennent chaque mois aux 4 coins de l'agglomération. Par sa densité et son dynamisme, ce réseau - toujours en développement - est unique en France.

Fin 2022, 13 Repair Cafés sont actifs :

- ▶ Vandœuvre-lès-Nancy (MJC Lorraine) ;
- ▶ Villers-lès-Nancy ;
- ▶ Houdemont ;
- ▶ Heillecourt ;
- ▶ Laneuveville-devant-Nancy ;
- ▶ Pulnoy/Saulxures/Seichamps (un Repair Café en alternance sur les 3 communes) ;
- ▶ Saint-Max/Malzéville (Centre Social Saint-Michel Jéricho) ;
- ▶ Nancy (MJC Beauregard) ;
- ▶ Essey-lès-Nancy ;
- ▶ Ludres (Familles Rurales Ludres) ;
- ▶ IUT Nancy Brabois (Université de Lorraine) ;
- ▶ Jarville-la-Malgrange ;
- ▶ IUT Charlemagne à Nancy.

Lors des ateliers de l'année 2022, 110 bénévoles ont pris en charge 1 173 objets, soit près de 2,7 tonnes, avec un taux de réparation de 63 %.

Toutes les informations et les actualités dédiées aux Repair Cafés sont consultables sur repairgrandnancy.fr.

Recyclerie La Benne Idée

La métropole du Grand Nancy a signé en 2021 une convention avec l'association la Recyclerie La Benne Idée qui a démarré son activité cette même année. La Recyclerie La Benne Idée récupère, valorise et revend du mobilier, du matériel de décoration et de bricolage et de la vaisselle.

En 2022, la Recyclerie La Benne Idée a collecté 64,4 tonnes en apport volontaire, dans les entreprises, à domicile ou en déchetterie. 40,4 tonnes ont pu être valorisées à travers le tri/nettoyage, la réparation, la création et être revendu en ligne ou lors de portes ouvertes.

24 actions de sensibilisation au réemploi ont été réalisées et ont permis de toucher près de 755 participants.

La Recyclerie La Benne Idée a également répondu à 15 commandes et appels d'offres (Rénovation, conception, Fabrication).

Pour l'année 2022, la Recyclerie La Benne Idée avait dans ses effectifs 13 CDI déclarés.

Emballer zéro déchet

Pour sensibiliser de manière ludique et participative à la réduction des déchets, le service Prévention et sensibilisation a mis en place des ateliers Do It Yourself.

L'un permet de fabriquer des produits ménagers écologiques et économiques, l'autre des cosmétiques naturels et économiques, le tout en éliminant les emballages.

En 2022, 1 195 personnes ont participé à un atelier organisé par les Ambassadeurs de la Prévention et du tri.



Utiliser les textiles sanitaires lavables

La métropole du Grand Nancy s'est engagée en 2020 à promouvoir les couches lavables auprès des parents et des professionnels de la petite enfance. Le conseil métropolitain a ainsi acté le 17 décembre 2020

un soutien financier pour les parents achetant des couches lavables : 25 % de la facture d'achat jusqu'à 100 € peuvent ainsi être remboursés. Seize dossiers de subvention ont été complétés en 2022 pour un montant total de 1 464 €.

Deux crèches ont été accompagnées dans une transition aux couches lavables : proposé par notre prestataire Synercoop, il permet aux établissements d'accueil de jeunes enfants de tester les couches lavables et d'établir les conditions techniques et financières pour passer à une utilisation pérenne des couches lavables.

Quarante personnes ont aussi été sensibilisées sur le sujet des couches lavables lors de trois ateliers dédiés au sujet organisés pour des parents et des assistantes maternelles.



Promouvoir l'écoconsommation

Semaine européenne de réduction des déchets

Comme chaque année, le Grand Nancy s'est mobilisé à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 19 au 27 novembre, avec l'objectif de sensibiliser les habitants à la nécessité de réduire la quantité de déchets produite en donnant des conseils et astuces pour agir au quotidien.

La semaine s'est articulée autour d'un programme de manifestations et de sensibilisation orchestré par les services de la métropole et toutes les initiatives qui entendent valoriser leurs actions dans ce domaine, dont le Grand Nancy se fait le relais sur son site internet.

Le Grand Nancy a organisé le samedi 19 novembre une journée portes ouvertes à la Maison de l'Habitat et du Développement durable avec organisation d'un escape game « Objectif zéro déchet » et d'un atelier de fabrication de produits cosmétiques. Une grande campagne d'affichage sur les réseaux sociaux sur le thème « Grand Nancy, petits déchets » a également été organisée lors de la SERD.



« OUI PUB »

L'expérimentation a débuté en septembre 2022 pour une durée de 3 ans. Les imprimés publicitaires sans adresse sont depuis cette date distribués uniquement aux personnes qui le souhaitent et qui ont le macaron « OUI PUB » apposé sur leur boîte aux lettres. Ce changement de pratique vise d'une part à lutter contre le gaspillage et à réduire les déchets et d'autre part à améliorer la propreté de notre environnement quotidien.

Les quelques chiffres suivants parlent d'eux-mêmes :

- ▶ 670 500 tonnes d'imprimés publicitaires sans adresse distribués en 2020¹ ;
- ▶ 44 % des français jettent les publicités à la poubelle sans y avoir prêté attention au moins une fois par semaine² ;
- ▶ 35 % des boîtes aux lettres sur le territoire grand nancéien possèdent un autocollant « STOP PUB »³.

Un premier comptage des boîtes aux lettres ayant apposé l'autocollant « OUI PUB » a été réalisé fin octobre 2022. Le taux d'apposition de l'autocollant « OUI PUB » était de 20,5 % sur la métropole du Grand Nancy.

¹ Source : enquête Ademe

² Source : enquête Ademe en 2020 auprès de 1000 particuliers représentatifs de la population française

³ Source : Enquête Adrexo

Indicateurs techniques de prévention

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Énergétique) :

	2010	2020	2021	2022
Tonnage ordures ménagères résiduelles	100	86,5	87,1	83,2
Tonnage cartons, emballages, verre et papier	100	98,1	110,1	107,0
Tonnage encombrants et déchetteries	100	106,9	124,4	106,9
TOTAL DMA	100	94,5	101,3	93,8

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures
ménagères

Ordures
ménagères



Les équipements pour la collecte en porte à porte

Les bacs

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'une puce électronique servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte.

Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- ▶ couleur différente (bacs gris) ;
- ▶ intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- ▶ dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy) : cinq dispositifs en place.

Le nombre de bacs ordures ménagères a augmenté en 2020 en raison du passage d'une collecte bihebdomadaire à hebdomadaire pour les ordures ménagères sur la métropole hors Nancy. Cette baisse de fréquence a rendu nécessaire une augmentation de conteneurs à certains endroits. En ce qui concerne les bacs destinés aux emballages recyclables, l'augmentation est due à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et petits aluminiums au 1^{er} novembre 2020 qui a nécessité d'augmenter les capacités de stockage dans les immeubles collectifs.

	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Évolution 2021-2022
Bacs ordures ménagères (dont points de regroupement)	64 971 (4 480)	67 022 (4 490)	66 995 (4 503)	- 3,12 %
Ecobacs emballages*	4 608	5 315	5 409	+ 17,38 %
Ecobacs verre*	1 338	1 359	1 381	+ 3,21 %
Ecobacs papier*	1 813	1 807	1 861	+ 2,65 %
Bacs cartons**	2 735	3 053	3 306	+ 20,88 %
TOTAL DE BACS	75 465	78 556	78 952	+ 4,62 %

* Réservés à l'habitat collectif et aux professionnels / ** Réservés aux professionnels



Les écosacs

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement durable.

Composition du foyer	Dotation en écosacs (50 L) avant ECT*	Dotation en écosacs (50 L) à compter du 1 ^{er} novembre 2020 suite à mise en place des ECT*
1 personne	1 X 25 sacs	2 X 25 sacs
2 personnes	2 X 25 sacs	2 X 25 sacs
3 personnes	2 X 25 sacs	3 X 25 sacs
4 personnes	3 X 25 sacs	4 X 25 sacs
5 personnes et +	3 X 25 sacs	5 X 25 sacs

*ECT : Extension des Consignes de Tri



Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs.

Le Grand Nancy distribuait environ 4 millions d'écosacs par an avant l'extension des consignes de tri à tous les plastiques. Avec cette extension des consignes de tri, le nombre d'écosacs distribués va significativement augmenter ces prochaines années. Ce chiffre est passé de 5 164 600 à 5 525 000 entre 2021 et 2022 (+7%) pour la distribution à domicile.

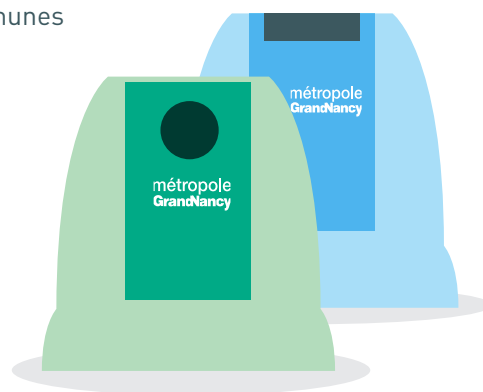
Le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. 880 830 sacs « noirs » ont été distribués en 2022.

Les équipements pour la collecte en apport volontaire

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.

Les conteneurs de surface

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des vingt communes du Grand Nancy.



Depuis 2018, le Grand Nancy installe de nouveaux conteneurs de surface pour la collecte des ordures ménagères. Le dispositif Smartline présente les avantages suivants :

- ▶ **Désencombrement de l'espace public :** cette borne remplace 6 bacs installés sur deux places de stationnement et permet ainsi de libérer l'espace public en n'occupant qu'une seule place ;
- ▶ **Économie :** les bornes se posent à même le sol ce qui ne nécessite donc pas d'études de sol ni de travaux d'implantation contrairement à des conteneurs semi enterrés ou enterrés ;
- ▶ **Hygiène :** une pédale en bas de la borne permet l'ouverture d'une trappe dans laquelle les usagers n'ont plus qu'à déposer leurs sacs. De plus, sa capacité (jusqu'à 4 m³) ainsi que la taille de sa trappe lui permettent d'accueillir caquettes et gros sacs évitant les dépôts aux pieds de la borne.



Les conteneurs semi-enterrés

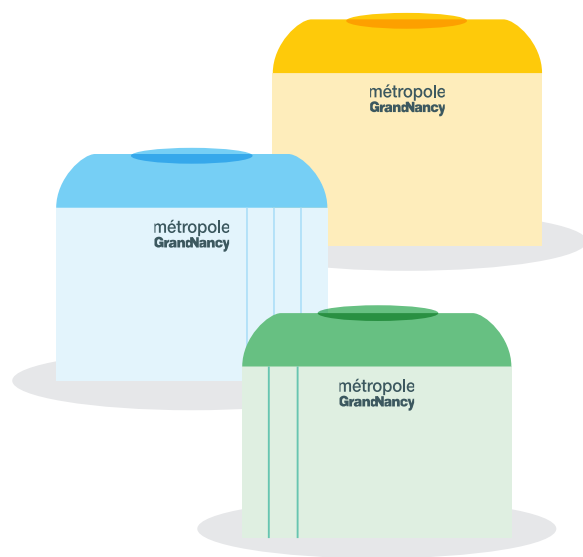
Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- ▶ il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) > amélioration de l'aspect visuel ;
- ▶ il réduit la manutention ;
- ▶ il externalise la gestion des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles > moins de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- ▶ il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
- ▶ il libère des locaux dans les immeubles ;
- ▶ il permet à l'usager de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.

De nouveaux conteneurs ont été implantés au cours de l'année 2022 :

- ▶ Foyer Adoma, rue de Phalsbourg à Nancy ;
- ▶ Foyer Adoma à Essey-lès-Nancy ;
- ▶ Rue Camille Desmoulins à Tomblaine ;
- ▶ Route de Villers à Laxou ;
- ▶ Réaménagement de l'impasse Printemps Automne à Laxou ;
- ▶ Poursuite de l'équipement à Bellecroix à Jarville ;
- ▶ Rue Evrard et rue Jean Philippe Rameau à Jarville.



Les conteneurs enterrés

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.

La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m³, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets. Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit. Ainsi, en 2022, de nouvelles bornes ont été installées :

- ▶ rue des Glacis à Nancy ;
- ▶ rue Jeanne d'Arc à Nancy ;
- ▶ rue Gabriel Mouilleron et Jacques Bellange à Nancy.

Depuis 2021, une importante maintenance est réalisée sur les conteneurs enterrés déjà en place. En effet, il a été décidé de transformer le système de préhension des anciens conteneurs enterrés (simple crochet en pince) afin de faciliter et sécuriser leur collecte. L'opération, baptisée « migration Kinshofer » s'est poursuivie en 2022.

Nombre total d'équipements en place pour la collecte en apport volontaire

Le nombre total de conteneurs par type est le suivant :

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Conteneurs de surface	696	734	805	+ 9,67 %
Conteneurs enterrés	196	211	257	+ 21,80 %
Conteneurs semi-enterrés	1 150	1 155	1 193	+ 3,29 %
TOTAL	2 042	2 100	2 255	+ 7,38 %



Le nombre de conteneurs par flux est le suivant :

	2020*	2021	2022	Évolution 2022/2021
PAV Verre	463	456	467	+ 2,41 %
dont de surface	317	310	314	+ 1,29 %
dont enterrés	40	42	45	+ 7,14 %
dont semi-enterrés	106	104	108	+ 3,85 %
PAV Papier	471	464	489	+ 5,39 %
dont de surface	325	321	339	+ 5,61 %
dont enterrés	39	40	43	+ 7,50 %
dont semi-enterrés	107	103	107	+ 3,88 %
PAV ordures ménagères	740	805	906	+ 12,55 %
dont de surface	54	103	152	+ 47,57 %
dont enterrés	102	110	144	+ 30,91 %
dont semi-enterrés	584	592	610	+ 3,04 %
PAV Emballages	368	375	393	+ 4,80 %
dont de surface			17	
dont enterrés	15	19	25	+ 31,58 %
dont semi-enterrés	353	356	368	+ 3,37 %
TOTAL	2 042	2 100	2 255	+ 7,38 %

* Les chiffres ont été actualisés avec les données du prestataire sur les années 2019 et 2020.

Entretien et maintenance

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

Entretien des équipements de collecte

Sont concernées par cette opération, le remplacement des pièces défectueuses des différents conteneurs et bacs (couvercles, roues...), le lasurage des conteneurs semi-enterrés...

Lavage

	Lavage extérieur	Lavage complet
Bacs en points de regroupement	-	3 fois/an
Conteneurs de surface	2 fois/an	À la demande du Grand Nancy
Conteneurs semi-enterrés	2 fois/an	2 fois/an pour les OMR À la demande pour les autres flux
Conteneurs enterrés	À la demande pour les OMR 2 fois/an pour les autres flux	2 fois/an pour les OMR À la demande pour les autres flux



LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte en porte à porte et en apport volontaire

La collecte des ordures ménagères

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés, semi-enterrés ou bornes de surface). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite acheminés vers le centre de valorisation de Ludres où ils seront incinérés.

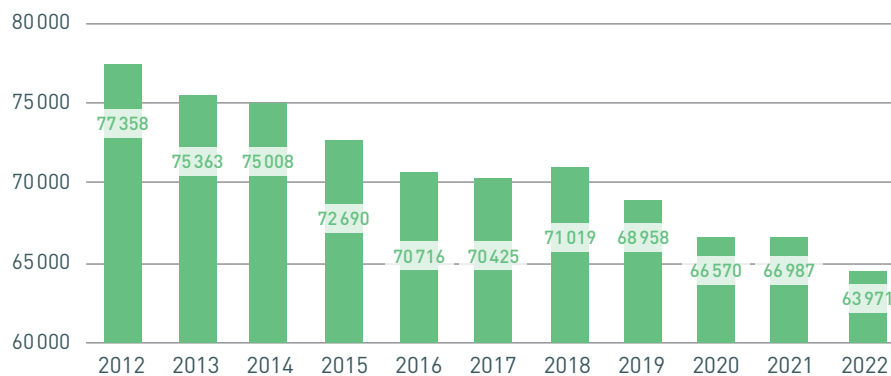
Depuis 2020, la fréquence de collecte varie selon les secteurs de 1 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy et une collecte les matins pour les autres communes :

- ▶ Hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) ;
- ▶ Autres secteurs de Nancy : 2 fois par semaine (C2) ;
- ▶ Communes hors Nancy : 1 fois par semaine (C1).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

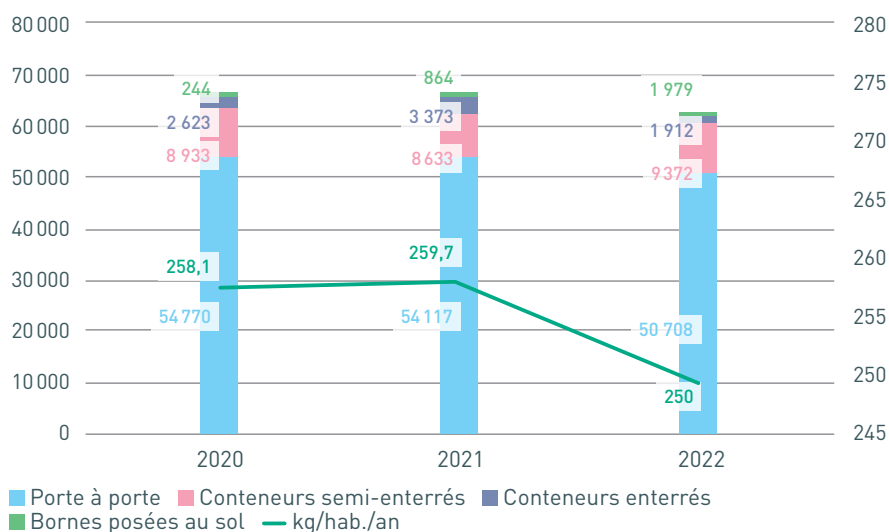
En 2022, 63 971 tonnes d'OMR ont été collectées sur le Grand Nancy soit une baisse de 4,50 % par rapport à 2021 et une baisse de 17,3 % par rapport à 2012.

Évolution des tonnages d'OMR sur 10 ans



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse depuis plusieurs années sauf en 2018 et en 2021 où elle a augmenté faiblement (+ 0,84 % et + 0,63 %), augmentations conjoncturelles constatées au niveau national. Cette baisse est notamment à mettre en lien avec les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA.

Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par type de collecte



Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 250 kg d'ordures ménagères en 2022, chiffre en deçà de la moyenne par habitant du Grand Est en typologie urbaine qui s'élevait à 258 kg/an en 2021 mais également de la moyenne nationale établie à 252 kg/an/hab* dans cette même typologie d'habitat.

*Fichier évolution des matrices compta coûts - Ademe

La collecte sélective

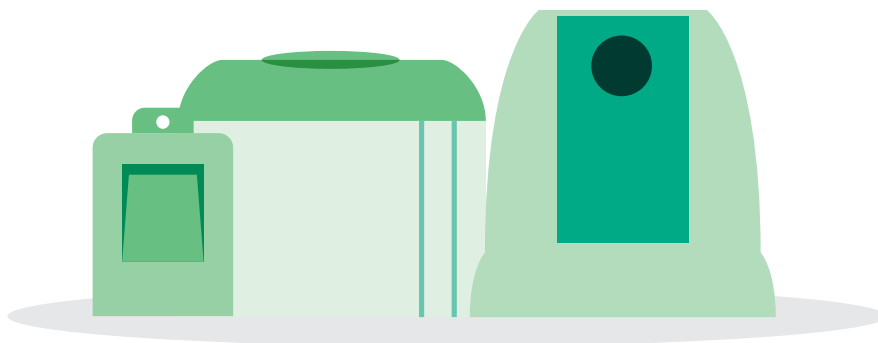
Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière). Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (17 769 t) baisse de 2,84 % par rapport à 2021.

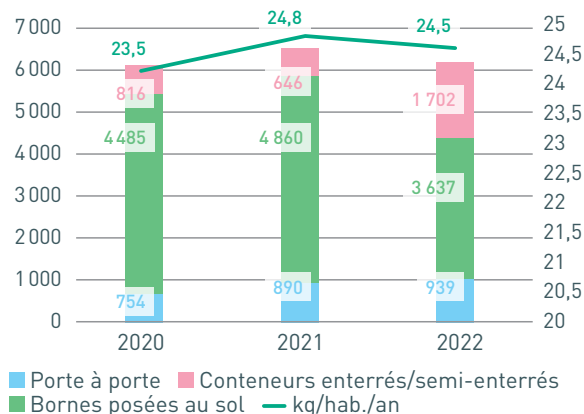
Le verre

Le verre est essentiellement collecté en apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés) voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant de une à quinze fois par mois.

La quantité de verre collectée baisse en 2022 (- 1,85 %) pour atteindre 6 278 tonnes.



Évolution des quantités de verre collectées par type de collecte



Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 24,5 kg/an est inférieur à la moyenne Grand Est en milieu urbain qui se trouve à 28 kg/an ainsi qu'à la moyenne nationale fixée à 28 kg/an/hab. dans cette même typologie d'habitat.

D'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau recyclable à l'infini mais non incinérable, puisque **seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens.**

Le papier

Le papier est essentiellement collecté par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

La quantité de papier collectée en 2022 baisse beaucoup par rapport à 2021 (- 14,6 %) pour atteindre 3 224 t. Depuis plusieurs années, toutes les collectivités constatent une stagnation voire une baisse du tonnage de papier en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple) mais également de la baisse du gisement de papiers.

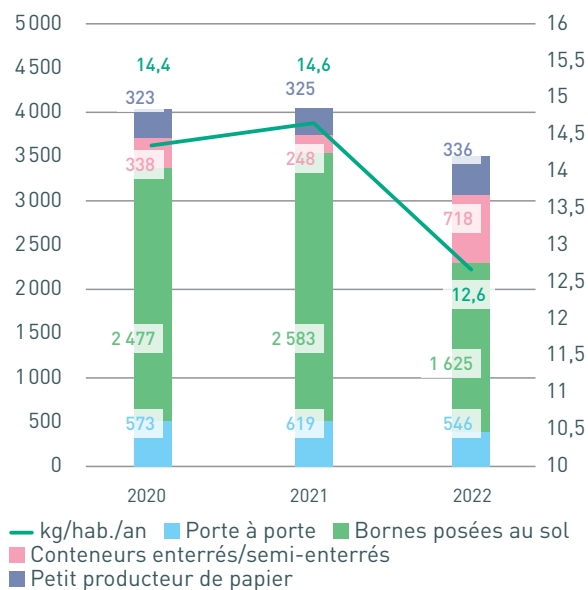
Une collecte spécifique pour les professionnels

Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés.

L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire.

En 2022, 336 tonnes ont été collectées (+ 3,24 % / 2021) auprès de 950 sociétés.

Évolution des quantités de papier collectées par type de collecte

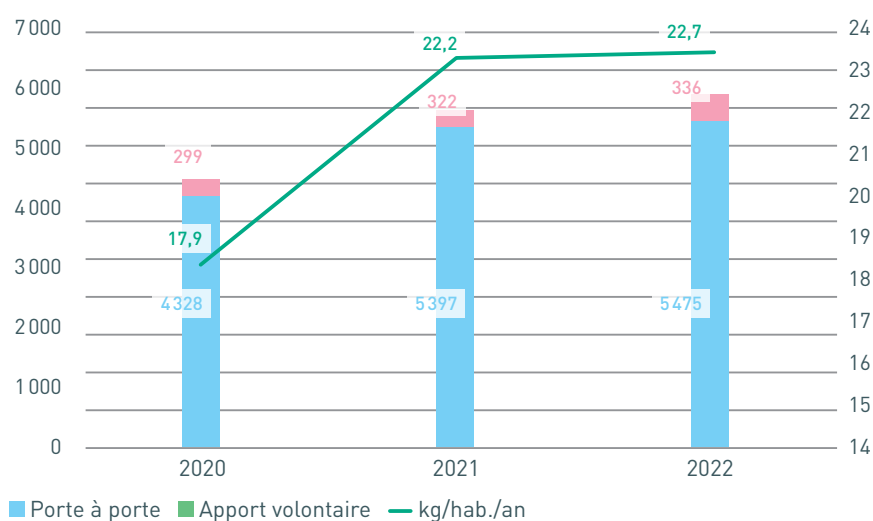


Les emballages

Les emballages sont collectés en porte-à-porte grâce à des écosacs (sacs transparents) ou des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les plastiques et les emballages métalliques (acier et aluminium).

La quantité d'emballages collectée en 2022 augmente faiblement par rapport à 2021 (+ 1,7%) pour atteindre 5 815 tonnes.

Évolution des quantités d'emballages collectées par type de collecte



La qualité du tri des emballages se dégrade en 2022 puisque le taux de refus de tri est passé de 9,87 % en 2021 à 13,19 % en 2022.

Il n'existe pas de données nationales pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange.

Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 35,3 kg d'emballages et de papiers par an contre 47 kg dans le Grand Est en milieu urbain et 47 kg au niveau national dans cette même typologie d'habitat.

Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur la métropole.

Les cartons des professionnels

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée sur le Grand Nancy. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit en bacs. La collecte a lieu, après inscription, tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

En 2022, 2 452 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels du Grand Nancy, tonnage en hausse par rapport à 2021 (+ 2,24 %).



Les textiles

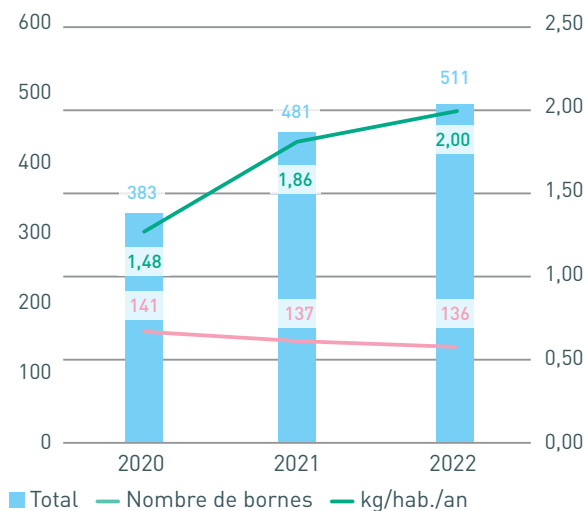
Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

En 2019, les habitants du Grand Nancy jetaient 6,9 kg/hab./an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2019), chiffre inférieur à ce qui était constaté en 2011 (11 kg/hab./an).

Depuis 2012, des bornes de récupération des textiles ont été mises en place pour permettre le réemploi et le recyclage des textiles, en partenariat avec Refashion et Ecotextiles.

Au 31 décembre 2022, 136 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 511 tonnes de textiles (+ 6,3 % / 2021) dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Évolution du tonnage de textiles collectés



La collecte des déchets encombrants

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser, de même que pour ceux ramassés par le service propreté du Grand Nancy.

Jusqu'en 2021, une collecte en porte-à-porte des déchets encombrants était organisée sur la base d'une fréquence annuelle. Les déchets encombrants ainsi collectés étaient ensuite enfouis en installation de stockage pour les déchets non-dangereux car leur collecte, réalisée avec une benne à compaction, imbriquait les déchets les uns dans les autres et ne permettait plus ensuite de séparer les différentes matières.

La métropole du Grand Nancy a fait le choix de revisiter ce service de collecte des encombrants. Le groupe d'élus référents s'est réuni en juillet 2021 pour définir le cadre de la future collecte qui a été présenté à la Conférence des Maires d'octobre. À compter de 2022, la collecte annuelle des encombrants a été supprimée au profit d'une collecte d'encombrants sur rendez-vous afin de créer un service complémentaire aux neuf déchetteries métropolitaines.

Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2022, les Grands Nancéiens ont la possibilité de prendre rendez-vous pour la collecte de leurs encombrants, en s'inscrivant en ligne sur la plate-forme dédiée ou via un simple appel auprès des agents de la Maison de l'Habitat et du Développement durable. Ce nouveau service est facturé en fonction du volume de déchets collecté et la gratuité est offerte sur justificatif aux demandeurs d'emploi, aux personnes relevant des minimas sociaux, aux ménages dont le quotient familial est inférieur à 575 € (sur la base d'une attestation de la CAF) ainsi qu'aux seniors relevant du minimum vieillesse et aux étudiants.

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

Les encombrants collectés par le prestataire du Grand Nancy sont ensuite acheminés vers les déchetteries et déposés dans les bennes adéquates. Ce dispositif permet donc une meilleure valorisation des déchets collectés chez les particuliers.

Résultats 2022 : la collecte en porte à porte et en apport volontaire en chiffres

	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022	Kg/hab.
Ordures ménagères	66 570	66 987	63 971	- 4,5 %	250
Emballages	4 627	5 719	5 815	+ 1,7 %	22,7
Verre	6 055	6 397	6 278	- 1,9 %	24,5
Papier	3 712	3 775	3 224	- 14,6 %	12,6
Cartons	1 928	2 398	2 452	+ 2,2 %	-
Textiles	383	481	511	+ 6,3 %	2
Encombrants en porte à porte	726	825	-	-	-

La collecte en déchetteries

Le Grand Nancy met à disposition de ses usagers neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier...), déchets de bricolage (gravats, bois...), déchets de jardin (déchets verts), déchets liquides (huile...) et déchets toxiques (piles, solvants, peinture...).

Déchetteries et horaires d'ouverture

Les neuf déchetteries	Horaires d'ouverture
Art-sur-Meurthe : route de Saulxures	Lundi au vendredi 13h à 18h30*
Heillecourt : Parc d'Activités Est	
Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard (RN4)	
Ludres : RN 57	Samedi, dimanche et jours fériés 9h à 11h45 et 13h à 18h30*
Malzéville : proche rond point de Pixérécourt	
Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)	
Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913)	7j/7 – 9h à 11h45 et 13h à 18h30*
Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic	
Nancy : boulevard Jean Moulin	7 j / 7 – 7h30 à 18h30

* fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

Dispositif d'accès en déchetterie

Fonctionnement

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grands Nancéiens.

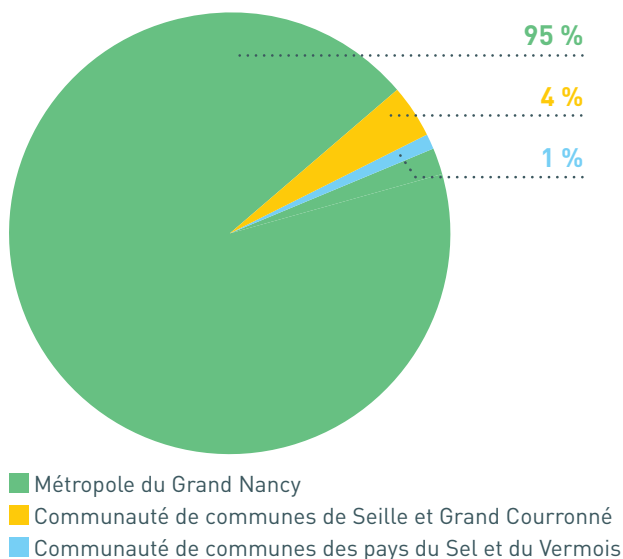
Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy.

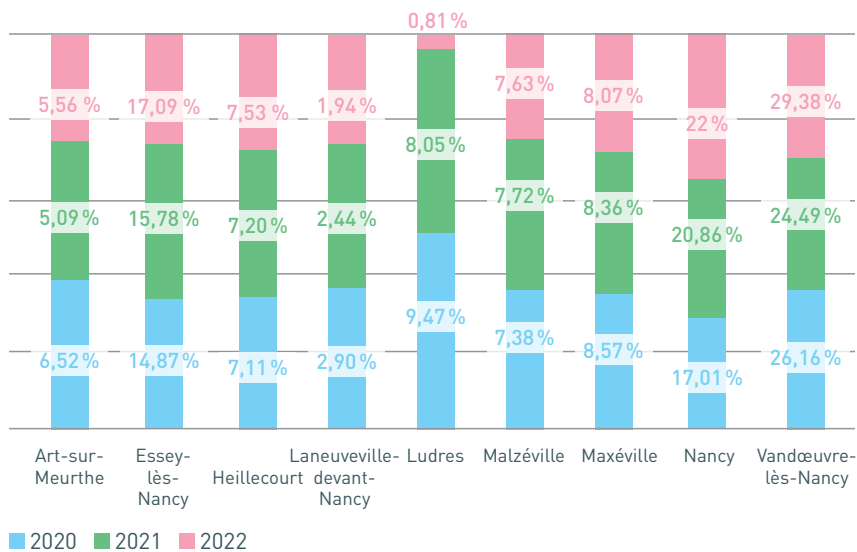
Bilan de l'année 2022

En 2022, 345 670 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'usagers confondus soit une baisse de 14,3 % par rapport à 2021, baisse cohérente avec la baisse des tonnages collectés sur les déchetteries constatée en 2022.

La répartition des entrées par collectivité est la suivante :



La répartition des entrées par déchetterie est la suivante :



Il convient de noter que la déchetterie de Ludres a été fermée à compter de mars 2022 en raison de sa reconstruction ce qui peut expliquer en partie l'augmentation des entrées sur Vandœuvre-lès-Nancy et Nancy.

La gestion des accès en déchetterie permet de mettre en évidence que trois déchetteries concentrent plus de 60 % des passages : Vandœuvre-lès-Nancy (29,4 %), Nancy (22 %) et Essey-lès-Nancy (17,1 %).

Déchets acceptés en déchetterie

Les déchets non dangereux

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- ▶ Gravats ;
- ▶ Ferrailles ;
- ▶ Bois ;
- ▶ Végétaux ;
- ▶ Cartons ;
- ▶ Encombrants ;
- ▶ Bouchons ;
- ▶ Polystyrène ;
- ▶ Bâches et films plastique ;
- ▶ Pneus (sans jantes) ;
- ▶ Huiles de friture (déchetteries de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Heillecourt, Ludres et Malzéville) ;
- ▶ Huiles minérales ;
- ▶ Huisseries (Nancy, Ludres et Maxéville) ;
- ▶ Plâtre (Nancy et Maxéville).

Les déchets toxiques

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs... Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.



Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

► Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2022, 13 tonnes de piles ont été collectées.

► Une collecte des déchets dangereux des ménages

Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages.

Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco-organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers.

Aussi en 2022, 221,8 tonnes ont été collectées et traitées gratuitement par EcoDDS.

78,1 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Chimirec.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.

Une convention est établie avec OCAD3E et Ecosystem, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. À cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- Le gros électroménager froid (GEMF) ;
- Le gros électroménager hors froid (GEMHF) ;
- Les écrans ;
- Les petits appareils en mélange (PAM) ;
- Les lampes à décharge.



En 2022, 1 444 tonnes de DEEE, soit 5,1 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une baisse de 8,3% par rapport à 2021. Cette collecte a permis de collecter 319 841 appareils électriques et électroniques ainsi que 64 817 lampes en 2022.

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021	Nombre d'objets récupérés
GEM HF	456,2	511,2	476,1	- 6,9 %	9 011
GEM F	258	304,8	280,5	- 8 %	5 304
Écrans	118,8	139,6	125,2	- 10,3 %	9 100
PAM	485,4	612,5	555,8	- 9,3 %	296 426
Lampes	4,1	5,8	6,4	- 5,2 %	64 817
TOTAL	1 322,6	1 574	1 444	- 8,3 %	384 658

Ces DEEE ménagers sont ensuite acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Les résultats de cette valorisation sont les suivants :



Les DEEE collectés par Ecosystèmes sont acheminés vers les sociétés suivantes :



Les DEEE particuliers...

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Ecosystem, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2022 s'élève à 6,4 tonnes.

En 2022, le Grand Nancy a conventionné avec Ecosystem pour mettre en place une collecte gratuite des petits appareils extincteurs sur les déchetteries. Les petits appareils extincteurs sont tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 L ou 2 kg : appareil à poudre, mousse et eau, appareils fixes ou portatifs.

Les meubles

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Éco-Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy en 2014, Essey-lès-Nancy en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Eco Mobilier.

5 747 tonnes ont ainsi été collectées en 2022 ce qui représente une baisse de 2,24 % par rapport à 2021.

Les bouchons plastiques

La métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. La convention a été renouvelée en 2021. 7,8 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.

Les films plastiques et polystyrène

Depuis 2011, le Grand Nancy réalise une collecte séparée des films plastiques et du polystyrène sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville. En 2022, 447 m³ de films plastiques et 3 065 m³ de polystyrène ont été collectés.

Le plâtre et les huisseries

Depuis le 1^{er} avril 2020, date de démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries, le Grand Nancy collecte séparément sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les huisseries et sur les déchetteries de Nancy et Maxéville le plâtre. Ainsi, en 2022, 142 tonnes de plâtre et 47 tonnes d'huisseries ont été collectées.

Déchets refusés en déchetterie

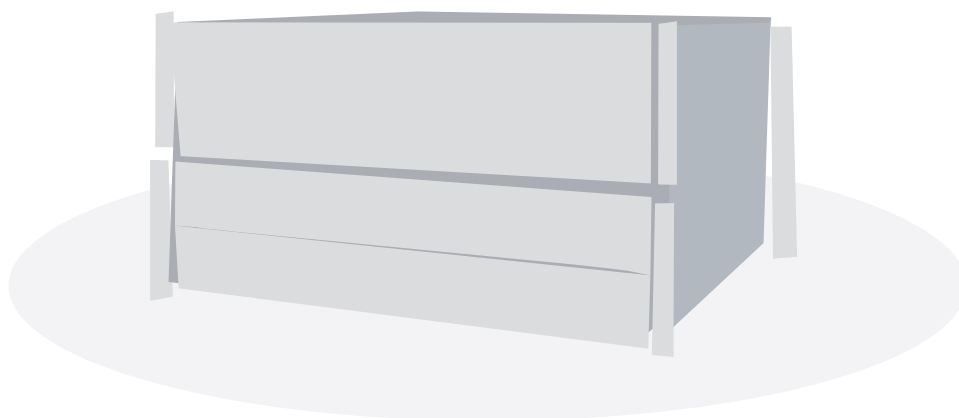
Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Pneus jantés
- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Déchets d'amiante liée
- ▶ Déchets radioactifs

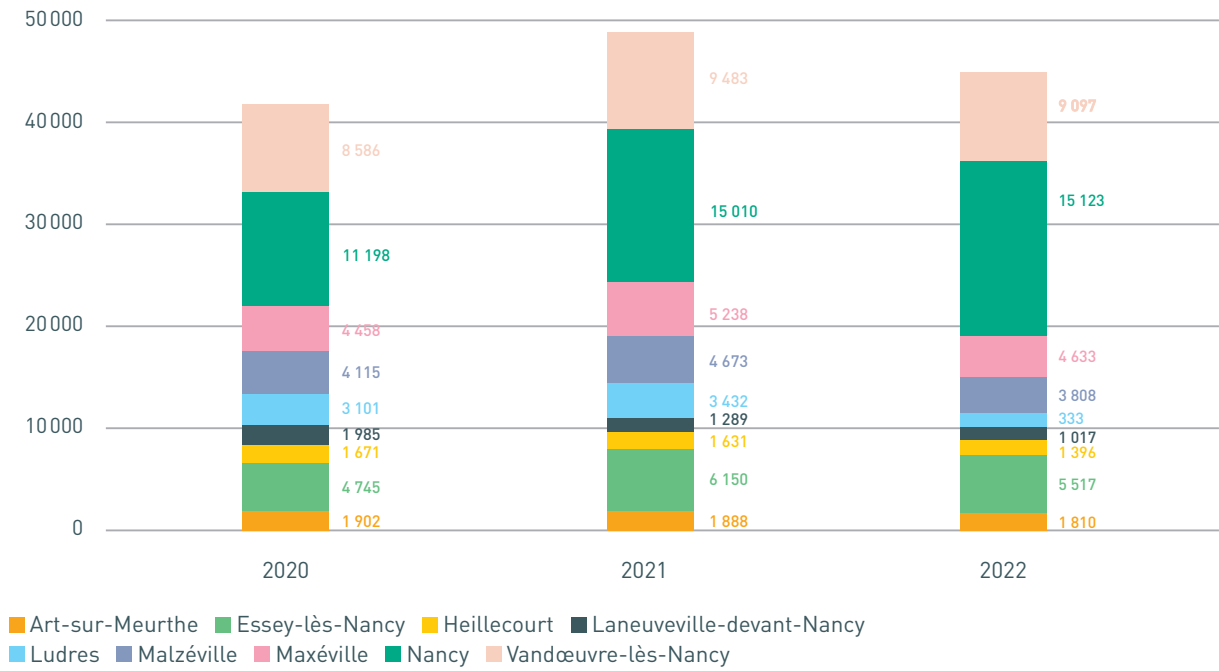
Résultats 2022 : la collecte en déchetteries en chiffres

	2020	2021	2022	% sur total 2022	Évolution 2022/2021
Gravats	9 309	11 273	9 561	22,3 %	- 15,2 %
Divers	14 730	15 252	13 715	32,0 %	- 10,1 %
Cartons	837	1 090	1 001	2,3 %	- 8,2 %
Végétaux	4 879	6 553	4 831	11,3 %	- 26,3 %
Bois	4 887	5 093	4 524	10,6 %	- 11,2 %
Ferrailles	1 326	1 507	1 299	3,0 %	- 13,8 %
Plâtre*	26	110	142	0,3 %	+ 28,7 %
Huisseries*	26	38	47	0,1 %	+ 23,7 %
DEEE	1 318	1 568	1 438	3,4 %	- 8,3 %
Déchets diffus spécifiques	215	298	300	0,7 %	+ 0,5 %
Meubles	4 117	5 878	5 747	13,4 %	- 2,2 %
Huiles alimentaires	6	12	6	0,01 %	- 50 %
Lampes/néons	5	5	7	0,01 %	+ 36 %
Piles	8	13	13	0,03 %	-
Bouchons	9	22	8	0,02 %	- 65,2 %
Pneus	80	136	110	0,26 %	- 18,5 %
Huiles minérales	31	46	36	0,08 %	- 20,3 %
Batteries	21	17	16	0,04 %	- 2,4 %
Polystyrène	34	43	37	0,09 %	- 14,1 %
Films plastiques	7	6	13	0,03 %	+ 127,4 %
Total	41 871	48 960	42 850	100 %	- 12,5 %

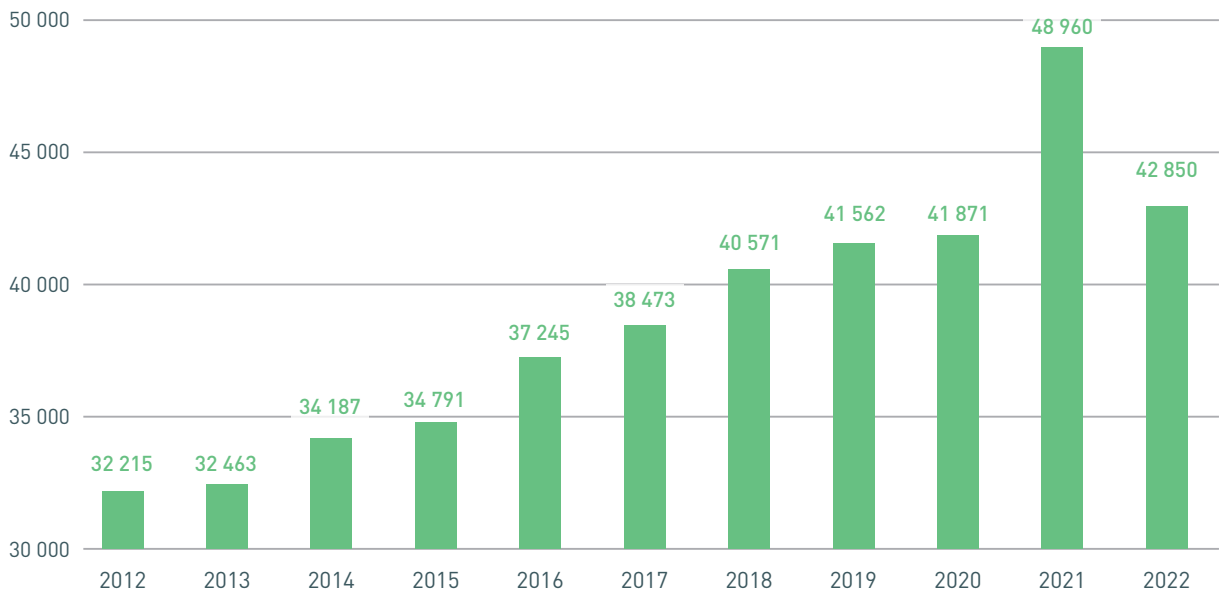
*Nouvelles filières mises en place au 1^{er} avril 2020 avec le démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries



Évolution des principaux tonnages collectés par déchetterie



Évolution des tonnages collectés en déchetteries depuis 10 ans



Bilan des tonnages collectés en 2022

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Ordures ménagères	66 570	66 987	63 971	- 4,5 %
Collecte sélective	16 299	18 288	17 769	- 2,8 %
Encombrants en porte à porte	726	825	-	
Déchetteries	41 871	48 960	42 850	- 12,5 %
Textiles	383	481	511	+ 6,3 %
Autres déchets*	1 525	1 541	1 272	- 46,2 %
TOTAL	127 374	137 081	126 373	- 7,8 %

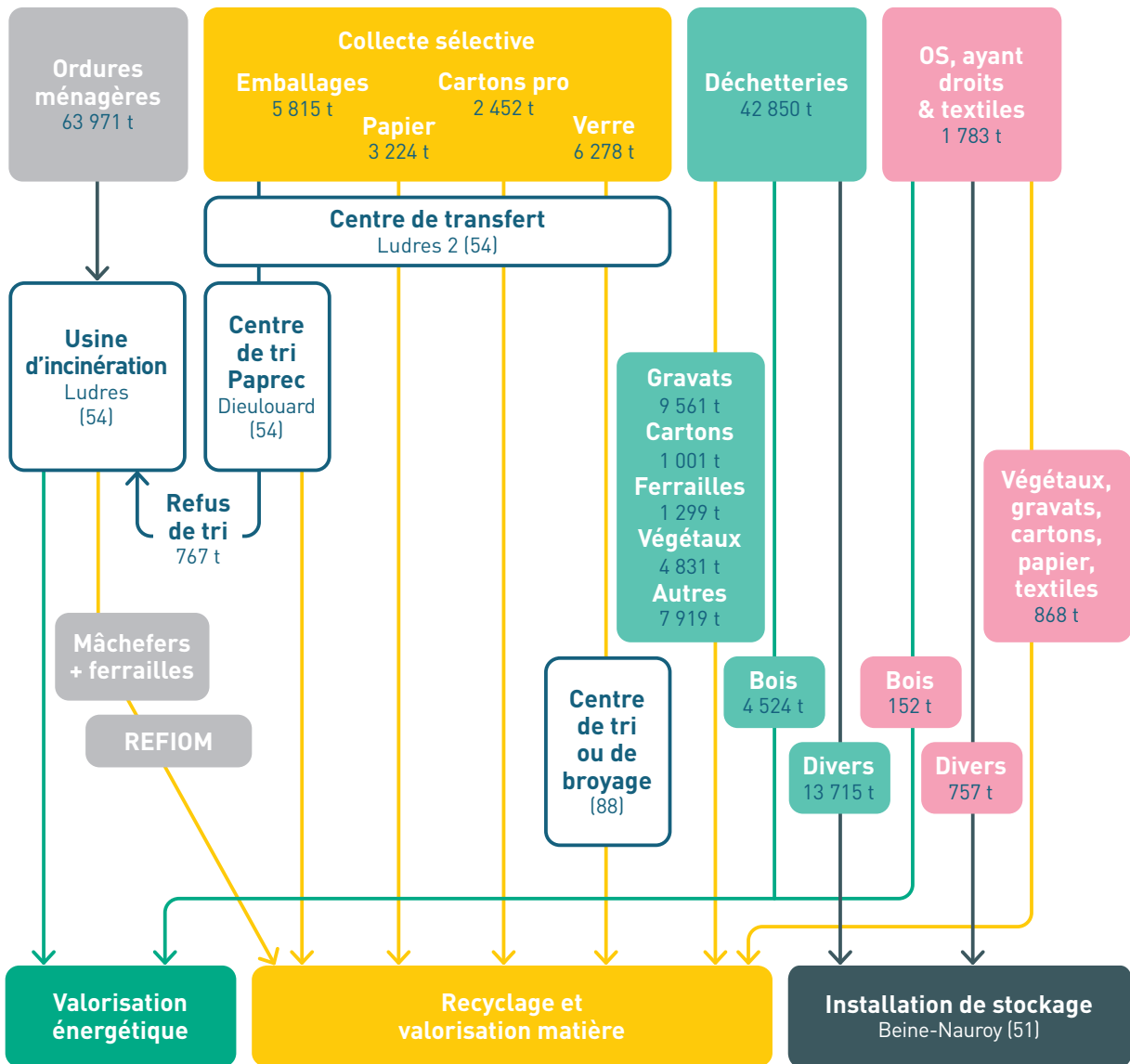
*Les autres déchets sont constitués des déchets apportés par certains apporteurs autorisés par le Grand Nancy directement sur Ludres 2 ou les déchets provenant des ordres de service



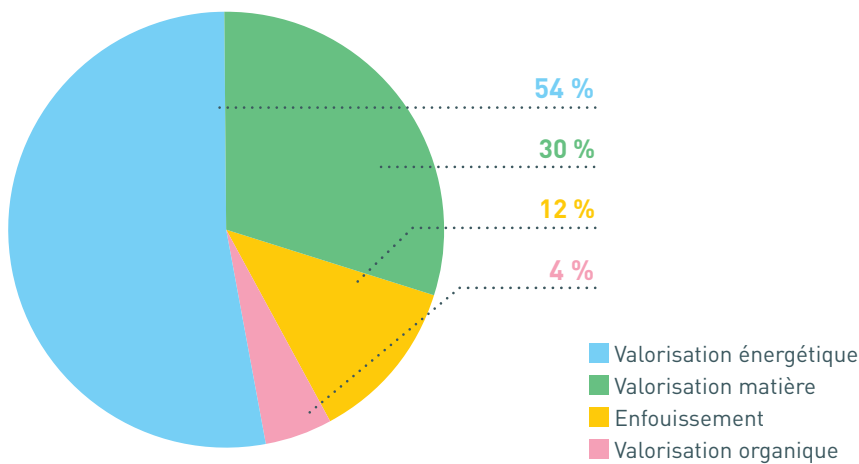
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Synopsis du traitement des déchets du Grand Nancy



Les déchets collectés par le Grand Nancy sont traités selon 4 filières :





Valorisation matière

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Le tri

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) sont acheminés vers un centre de tri de pour y être triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs. Depuis le 1^{er} avril 2020, les emballages sont acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard (54).

Le verre collecté est envoyé sur le centre de tri et de broyage SIBELCO Green Solution situé à Saint-Menge dans les Vosges (88), afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage OI Manufacturing situé à Gironcourt sur Vraine (88) où il sera recyclé.

Depuis le 1^{er} avril 2020, une partie du tonnage de papier collecté, après un transit sur l'usine de Ludres 2 (54), est acheminé directement chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé. Néanmoins, la qualité du papier amène parfois le centre de transit de Ludres 2 à diriger le papier vers le centre de tri Triest (88) afin de le débarrasser de ses indésirables avant envoi sur l'usine Norske Skog.

Enfin, le carton issu des activités professionnelles collecté transite sur Ludres 2 où il fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi chez Citraval, entreprise basée à Chavelot (88).

Le recyclage

Les emballages et le verre

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Citeo, éco organisme agréé par l'Etat chargé de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide de Citeo se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 15 décembre 2017, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Citeo (Contrat Barème F) pour une durée de 5 ans et a désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans.

Les matières recyclées et les repreneurs sont les suivants :

Flux de déchets	Prestataires	Echéance
Plastiques, aluminium et petits aluminiums souples	Suez	31/12/2023
Flux développement*	Citeo	31/12/2023
Briques alimentaires	Revipac	31/12/2023
Cartonnettes, cartons de déchetteries et acier	Paprec	31/12/2023
Verre	OI France	31/12/2023

*Le flux développement est constitué des plastiques foncés, des pots et des barquettes.

En 2022, les usines privilégiées par les recycleurs pour ces différents matériaux sont les suivantes :

- ▶ Plastiques : France Plastique Recyclage à Limay (78), Wellman à Verdun (55), Regene Atlantique à Bayonne (64), MPB à Chalon sur Saône (71), Machaon à Chalon en Champagne (51), Masotina (Italie) ;
- ▶ Briques alimentaires : Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88) ;
- ▶ Cartonnettes : Blue Paper à Strasbourg (68), Saica Paper France (71) ;
- ▶ Cartons de déchetteries : Blue Paper à Strasbourg (68), Saica Paper France (71) ;
- ▶ Acier : Arcelor Mittal Belval & Differdang (Luxembourg) ;
- ▶ Aluminium : Next Métal à Isigny-le-Buat (50) et HKS (Belgique) ;
- ▶ Petits aluminiums souples : Alunova (Allemagne) ;
- ▶ Verre : OI France à Gironcourt (88).

Le papier

Comme indiqué au-dessus, depuis le 1^{er} avril 2020, l'intégralité du tonnage de papier collecté est acheminé chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé.

Le carton des professionnels

Les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaysersberg (68) et chez Blue Paper à Strasbourg (68).

La ferraille issue des déchetteries

La ferraille collectée en déchetterie est amenée à Toul (54) chez Ecore services, Groupe GDE.



Le recyclage en chiffres

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Plastiques :	796	1 100	1 411	+ 28,3 %
PET Clair	384	456*	631	- 38,3 %
PET Foncé	138	0	0	-
PEHD	175	0	0	-
Mix PEHD-PP	45	365*	285	- 22 %
Films plastique	54	86	271	+216,1 %
Flux développement	-	193	224	+ 16,1 %
Briques alimentaires	214	99*	128	+ 30,3 %
Cartons :	4 699	5 839*	5 380	- 7,9 %
Issus de la collecte sélective	2 036	2 431*	2 237	- 8 %
Issus des déchetteries	793	1 077	962	- 10,6 %
Issus des professionnels	1 870	2 331	2 181	- 6,5 %
Acier	277	293*	237	- 19,1 %
Aluminium	59	39	31	- 20,5 %
Ferraille des déchetteries	1 421	1 551	1 385	- 10,7 %
Verre	6 142	6 216	6 411	- 3,1 %
Papier	2 617	2 814	2 565	- 8,8 %
Papier issu du centre de tri	310	837	825	- 1,4 %
TOTAL	16 535	18 788	18 374	- 2,2 %

*corrections des chiffres indiqués dans le rapport annuel 2021

Valorisation organique : le compostage

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013.

Ce compostage permet, à partir des 4 831 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 174* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des vingt communes.

*1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

Les restitutions de compost

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie où conseils et informations leur sont dispensés grâce à la présence d'agents métropolitains et de personnel de la société Véolia. Transformés sur la plateforme de Betaigne Environnement à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an. En 2022, 40 restitutions de compost ont eu lieu et 806 tonnes ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération (- 0,6 %/rapport à 2021).

Valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy dispose d'une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public par la société Val'ERgie (filiale de VEOLIA) depuis le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an). Des déchets industriels banals peuvent être traités en cas de disponibilités des fours.

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
O.M. Grand Nancy*	67 954	68 512	65 683	- 4,1 %
O.M. hors Grand Nancy**	26 685	30 775	30 233	- 1,8 %
Déchets hospitaliers	5 091	4 869	4 414	- 9,3 %
Déchets Industriels Banals (DIB)	7 000	5 775	8 666	+ 50,1 %
Déchets interruptibles/ Autres déchets ménagers	-	-	-	-
Total reçu	106 730	109 931	108 996	- 0,9 %

*dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

**dont ordures ménagères, refus de tri

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants (appelée « vide de four »), il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines.

Des DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandœuvre-lès-Nancy.

Les quantités reçues ont été traitées de la façon suivante :

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Incinéré à Ludres*	105 782	111 189	110 103	- 1 %
Incinéré sur autre site**	41	40	35	- 13,3 %
Mis en ISDND	310	593	267	- 55 %
Mis en balles****	2 548	1 396	1 551	+ 11,1 %

*Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

**Correspond aux déchets hospitaliers détournés

***Installation de stockage des déchets non dangereux

****Concerne uniquement les mois de septembre

En 2022, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été arrêtées respectivement durant trois semaines en juin et septembre pour les opérations de maintenance annuelle, dont une semaine commune S24.

Le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, les déchets de la métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

Le tonnage global incinéré en 2022 est en très légère diminution par rapport à 2021 (- 1 %). Les tonnages OM du Grand Nancy sont en diminution (-4,1 % par rapport à 2021) tout comme les déchets hospitaliers (- 9,3 % par rapport à 2021) et les OM hors Grand Nancy (-1,8 % par rapport à 2021). Les tonnages DIB sont en forte augmentation (+ 50,1 % par rapport à 2021) et compensent en grande partie les diminutions citées précédemment.

Fonctionnement de l'usine et de la production d'énergie

L'effectif de l'usine est de 30 personnes au 31 décembre 2022. Sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandœuvre-lès-Nancy, le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy et le réseau de Laxou/Villers-lès-Nancy.

La production d'électricité de l'usine a légèrement diminué en 2022 par rapport à 2021 (- 1,8 %). Par ailleurs, en raison des conditions climatiques moins favorables, la vente de chaleur au réseau de Vandœuvre-lès-Nancy a diminué à 121 592 MWh (- 10,1 % par rapport à 2021). La performance énergétique détermine le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm³ et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Heures de fonctionnement	15 955	16 451	16 087	- 2,2 %
Tonnage incinéré/heure/four	6,63	6,76	6,84	+ 1,3 %
Vapeur produite (t vapeur)	303 195	312 271	314 168	+ 0,6 %
Electricité produite (MWh)	28 539	35 754	35 110	- 1,8 %
Electricité vendue (MWh)	20 489	25 407	24 427	- 3,9 %
Chaleur vendue (MWh)	121 928	135 225	121 592	- 10,1 %



Sous produit de l'incinération

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

Les mâchefers

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Tonnage incinéré (rappel)	105 782	111 189	110 103	- 1 %
Production mâchefers bruts				
En t	22 858	24 089	22 751	- 5,6 %
En t/t OM	0,22	0,22	0,21	
Valorisation (en t)				
Ferrailles sortie Ludres	87	101	99	- 1,5 %
Ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	1 602	2 196	1 407	- 35,9 %
Non ferreux plateforme mâchefers	274	281	342	+ 21,7 %
Valorisation mâchefers (en t)				
valorisation en Travaux Publics (y compris la valorisation des éventuels stocks constitués lors des années précédentes)	20 600	23 507	13 315	- 43,4 %
*mise en CET	0	0	0	-

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 21 % du tonnage O.M. incinéré, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrailés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingenheld.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

Les mâchefers sont stockés sur des plateformes autorisées, gérées par le groupement d'entreprises TTM/Lingenheld qui assure également leur valorisation lorsque des opportunités (chantiers routiers...) se présentent. En raison de ce phénomène de stockage/déstockage, les quantités valorisées peuvent être supérieures à celles produites pour une année donnée.

Les REFIO (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Tonnage incinéré (rappel)	105 782	111 189	110 103	- 1 %
Production REFIO				
en t	2 758	3 046	3 213	+ 5,5 %
en t/t OM	2,6 %	2,7 %	2,92 %	+ 6,5 %

Les REFIO, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'O.M. incinéré. Les REFIO sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduels (PSR).

Les REFIO sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR et sont ensuite envoyées en installation de stockage.

Enfouissement

En 2022, les déchets issus des bennes « divers » de déchetteries ont été acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Beine Nauroy (71) en raison de problèmes techniques sur les installations locales (Lesmenils et Pagny-sur-Meuse). Ces déchets sont collectés par une benne à compaction qui imbrique les déchets les uns dans les autres ne permettant pas ensuite la séparation des différentes matières et donc leur valorisation.

	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Tonnages enfouis	16 337	16 959	14 478	- 14,63 %
Indicateur (base 100 en 2010)	116,28	120,70	103,05	-

(Tonnage 2010 : 14 050 tonnes)



LA COMMUNICATION



Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants.

La Maison de l'Habitat et du Développement durable

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec près de 200 000 personnes accompagnées depuis son ouverture.

En 2022, la MHDD a répondu à 17 908 demandes dont 14 866 sur la gestion des déchets réparties ainsi :

- ▶ 3 903 personnes reçues sur site (-3,8 %/2021),
- ▶ 9 116 contacts téléphoniques (-19,6 %/2021),
- ▶ 1 847 demandes reçues par mails (+40,3 %/2021).

La Maison de l'Habitat et du Développement durable :

- ▶ informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur le service de collecte à domicile sur rendez-vous, sur les déchetteries et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...);
- ▶ assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte;
- ▶ propose de la documentation des animations et des expositions pédagogiques sur la prévention et le tri des déchets.

Les Ambassadeurs de la Prévention et du tri

Les Ambassadeurs de la Prévention et du tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du tri en chiffres en 2022 :

- ▶ 1258 personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- ▶ 191 personnes sensibilisées dans les collèges lycées et associations
- ▶ 32 animations scolaires réalisées, soit 718 élèves sensibilisés
- ▶ 43 participations à des manifestations ou animations d'ateliers prévention produits ménagers ou cosmétiques.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Salon des Brasseurs, Pépinière en vert, Fête de l'Énergie), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (Semaine du Développement durable, Semaine de la Réduction des Déchets, base de loisirs des 2 Rives, ateliers prévention produits cosmétiques et produits ménagers...).

Des visites au service de la sensibilisation

Le centre de valorisation des déchets

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font également visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le parcours pédagogique situé dans l'ancien centre de tri à l'usine.

Une découverte ludique pour petits et grands avec exposition, vidéos, quiz et jeux.

Suite à la crise sanitaire, les visites ont repris progressivement à partir de mai 2022. 16 visites du centre de valorisation des déchets de Ludres ont été organisées en 2022 représentant 264 visiteurs.

Construction d'une Maison de la Prévention et du tri

Un projet de construction d'une Maison de la Prévention et du Tri, destinée à remplacer l'actuel parcours pédagogique, est actuellement à l'étude. Cette Maison permettra à terme de donner une dimension encore plus réelle au geste de tri en expliquant aux visiteurs que la prévention, le tri et le compostage et d'autres solutions alternatives peuvent se réaliser dans toutes les pièces, à tous les étages et bien sûr à l'extérieur de la maison.

Opération Nancy ville propre

En collaboration avec la Ville de Nancy, l'opération baptisée « Nancy Ville Propre » a débuté fin 2021. L'objectif de cette opération est de rappeler aux habitants de Nancy les jours et horaires de collecte des déchets afin de maintenir la ville en bon état de propreté. C'est donc par binôme que les agents de la Direction Déchets Ménagers sont allés distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres des habitants. Face à l'importance de l'opération, cette dernière s'est poursuivie sur le 1^{er} semestre 2022.

Jardins de ville, Jardins de vie

En 2022 a eu lieu la 18^e édition de Jardins de Ville, Jardins de Vie les 24 et 25 septembre.

L'évènement, qui réunit des acteurs du développement durable autour de thèmes comme le recyclage, l'environnement, la production gastronomique locale ou la sensibilisation à l'écologie, a attiré environ 8 000 visiteurs. Plus d'une centaine d'exposants étaient présents pour promouvoir leur savoir-faire. Des animations étaient également proposées pour aborder ces thèmes de manière ludique. Jardins de Ville, Jardins de Vie est un évènement qui séduit petits et grands.



Les maîtres composteurs

Au nombre de trois, les maîtres composteurs interviennent dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage (27 animations scolaires réalisées, soit 680 élèves sensibilisés en 2022).

Des composteurs et lombricomposteurs pédagogiques peuvent être installés dans les établissements scolaires. En 2022, 42 écoles établissements scolaires disposent d'un composteur pédagogique.

Les maîtres composteurs du Grand Nancy sont également sollicités pour animer des stands d'information sur le compostage/gestion des déchets verts/jardinage pauvre en déchets. En 2022, ils étaient présents sur les manifestations suivantes :

- ▶ Salon Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires du 24 au 28 février au parc des expositions à Vandœuvre-lès-Nancy ;
- ▶ Transhumance des brebis le 3 avril au plateau de Malzéville ;
- ▶ Fête de la Nature le 22 mai au parc de Madame de Graffigny à Villers-Lès-Nancy ;
- ▶ Nature en Fête les 7 et 8 mai au parc Sainte-Marie à Nancy ;
- ▶ Désir de nature le 5 juin au parc du Charmois à Vandœuvre-lès-Nancy ;
- ▶ Toit Toi mon Toit le 10 juin au square de Lisbonne à Vandœuvre-lès-Nancy ;
- ▶ Pépinière en Verts les 3 et 4 septembre au parc de la Pépinière à Nancy ;
- ▶ Fête de la forêt le 11 septembre à Pulnoy ;
- ▶ Journée d'accueil des Nouveaux Nancéiens le 17 septembre à la Mairie de Nancy ;
- ▶ Jardins de Ville, Jardins de Vie les 24 et 25 septembre au domaine de Montaigu à Laneuveville-Devant-Nancy ;
- ▶ Fête de la Science les 12 et 15 octobre à la MJC Nomade à Vandœuvre-Lès-Nancy ;
- ▶ Marché de Malzéville le 19 octobre ;
- ▶ Marché de Noël Zéro Déchet les 10 et 11 décembre à l'Octroi à Nancy

Ce sont près de 5 000 personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des biodéchets.



L'Écho du tri

L'Écho du tri est une publication trimestrielle qui fait partie intégrante des actions mises en place par la métropole pour sensibiliser les Grands Nancéiens aux éco-gestes, au tri et à la prévention des déchets. Il permet d'aborder divers sujets (les collectes, les consignes de tri, les astuces pour jeter moins, les dispositifs à disposition du public pour composter, les déchetteries, les actions de prévention...).

L'Écho du tri est distribué toutes boîtes aux lettres, soit auprès de 138 000 foyers sur la métropole du Grand Nancy. Il est également déposé dans les lieux publics de la métropole : mairies, mairies de quartier à Nancy, musées, MJC, marché central...

L'Écho du tri est co-produit par la Direction Déchets Ménagers et la direction de la communication de la métropole du Grand Nancy.

Depuis peu, nous ouvrons le comité de rédaction aux habitants qui souhaitent rejoindre l'aventure et proposer des sujets ou des initiatives à valoriser. Nous valorisons la démarche dans le magazine.

LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS



Les relations contractuelles

Les marchés relatifs à la gestion des déchets

Huit marchés principaux et une délégation de service public permettent d'assurer la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers du Grand Nancy :

Prestation	Société	Type de contrat	Durée	Echéance
Pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) et la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables	Groupement RIMMA – ONYX EST	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Tri et conditionnement des emballages	PAPREC (sous-traitant ONYX EST)	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Gestion des déchetteries	NICOLLIN	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Traitement des déchets issus des déchetteries	ONYX EST	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Traitement des déchets verts	ONYX EST (sous-traitant Betaigne Environnement)	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Reprise de la ferraille	ECORE	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Reprise des cartons des professionnels	CITRAVAL	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Reprise des papiers	NORSKE SKOG	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Incinération des ordures ménagères	VAL'ERGIE	Délégation de service public	10 ans	30 juin 2026

Les éco-organismes

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs. La Responsabilité Élargie du Producteur est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs ont le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif, appelées éco-organismes, ou de former leur propre système individuel. Pour être agréés par les pouvoirs publics, les futurs éco-organismes doivent répondre à un cahier des charges d'agrément de la filière qui les concerne. L'agrément est ensuite délivré pour une durée maximale de 6 ans.

Né en 1975, ce principe a pris un réel essor en 1992 avec les emballages ménagers et s'est ensuite étendu aux piles et accumulateurs, aux papiers, aux DEEE et continue à ce jour de se développer (déchets dangereux, meubles, textiles...).

En 2022, le Grand Nancy a signé une convention avec les éco-organismes suivants :

Éco-organismes	Déchets concernés
CITEO	Emballages ménagers et papiers graphiques
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes usagées et petits extincteurs
EcoMobilier	Meubles
EcoDDS	Déchets dangereux
ReFashion	Déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie
Corepile	Piles et accumulateurs

Les aspects financiers

Le Grand Nancy finance la gestion du service public local des déchets ménagers et assimilés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le choix du mode de financement détermine la nature administrative ou industrielle et commerciale du service et, par voie de conséquence, le caractère facultatif ou obligatoire de la création d'un budget annexe dédié.

Depuis l'exercice 2021, un budget annexe « déchets » a été créé afin d'individualiser les coûts complets de la compétence, répondant en cela à la demande de la Chambre Régionale des Comptes. S'agissant d'un service public administratif, le budget annexe obéit aux règles et au plan comptable de l'instruction comptable M 57.

Les investissements

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

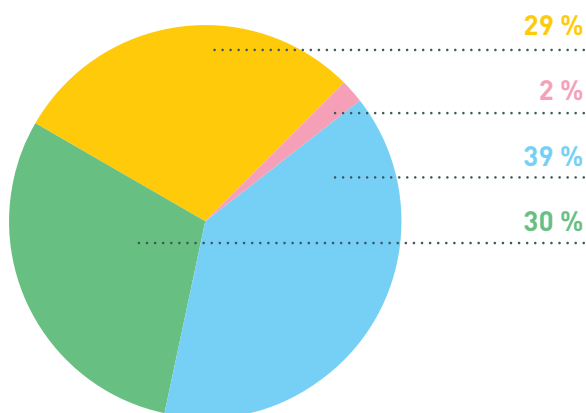
- ▶ acquisition de bacs et conteneurs ;
- ▶ maintenance du centre de collecte, comprenant des locaux administratifs, des vestiaires et des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- ▶ construction et entretien des déchetteries ;
- ▶ travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Dépenses

Pour l'année 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3,569 M€, auxquelles il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,178 M€), l'amortissement des subventions (0,006 M€) et les opérations diverses (1,305 M€) soit un total de **5,058 M€**. Ces dépenses sont ventilées en trois sous-fonctions :

- ▶ **Collecte et traitement (1,952 M€)** : ces dépenses assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) pour un montant de 1,949 M€ en 2022 et à la maintenance du centre de collecte de Ludres (0,003 M€) ;
- ▶ **Déchetteries (1,535 M€)** : les dépenses mandatées sur cette opération concernent les travaux réalisés sur les déchetteries. En 2022, des petits travaux de maintenance et d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,110 M€). De plus, les travaux concernant l'extension de la déchetterie de Ludres se sont poursuivis en 2022 (1,425 M€) ;
- ▶ **Études et communication (0,082 M€)** : cette enveloppe est dédiée aux opérations de communication liées à la gestion des déchets (*L'Écho du Tri*, campagnes de communication...) et à la construction de la Maison de la Prévention et du tri.

Répartition des dépenses d'investissement



- Collecte et traitement
- Déchetterie
- Opération d'ordre, emprunts etc.
- Études et communication

Recettes

Les recettes d'équipement pour l'année 2022 s'élèvent à **3,097 M€**.

En 2022, les recettes sont constituées :

- ▶ Des dotations aux amortissements (1,475 M€),
- ▶ Du fonds de compensation de la TVA (0,264 M€),
- ▶ De l'excédent de fonctionnement capitalisé (1,255 M€),
- ▶ De régularisations d'avances (0,050 M€),
- ▶ Des recettes réelles d'équipement à savoir le remboursement des bailleurs pour les travaux de pose de conteneurs semi-enterrés ou enterrés (0,053 M€).

Le fonctionnement

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des déchets est présentée ci-dessous. Par ailleurs, il convient de noter qu'à partir du 1^{er} avril 2020, les tarifs des nouveaux marchés de gestion des déchets peuvent expliquer certaines évolutions.

Prestations	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Collecte (incluant la pré-collecte)	11 020 436 € dont 3 209 899 € HT	11 173 150 € * dont 3 615 741 € HT	12 078 020 € dont 3 975 962 € HT	+ 13,92 %
Gestion des déchetteries	2 400 989 € dont 29 494 € HT	3 141 141 € (1) Dont 41 717 € HT	3 356 329 € Dont 49 904 € HT	+ 6,85 %
Collecte des encombrants sur appel	-	-	127 851 € HT	-
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	3 196 018 €	3 411 271 € *	3 656 141 €	+ 7,18 %
Tri	1 206 156 € HT	1 500 845 € HT *	1 760 509 € HT	+ 17,30 %
Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises)	196 606 €	240 021 € *	228 878 €	- 4,64 %
Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires)	55 815 €	128 049 €	102 670 €	- 19,82 %
Incineration	4 470 864 € HT	4 817 693 € HT *	4 857 554 € HT	+ 0,83 %
Acquisition sacs	176 408 € dont 122 414 € HT	331 163 € ** dont 304 274 € HT	207 241 € dont 177 439 € HT	- 37,42 %
Frais de personnel	2 596 745 €	2 863 131 €	3 112 575 €	+ 8,71 %
Remboursement de frais au budget principal	981 454 €	1 102 042 €	1 237 801 €	+ 12,32 %
Intérêt des emprunts	60 359 €	56 324 €	46 467 €	- 17,50 %
Subventions	84 500 €	85 955 €	77 210 €	- 10,17 %
Dotations aux amortissements	1 413 476 €	1 522 818 €	1 474 734 €	- 3,16 %
Frais divers	425 505 € dont 76 070 € HT	550 956 € dont 132 842 € HT	782 849 € dont 138 985 € HT	+ 42,09 %
TOTAL	28 285 331 € dont 9 114 897 € HT	30 924 560 € dont 10 413 112 € HT	33 756 830 € dont 11 088 203 € HT	+ 9,16 %

*Les augmentations constatées en 2021 sont dûes principalement à une augmentation importante des tonnages collectés sur tous les flux de déchets (Cf. Chapitre sur les aspects techniques). En 2022, ces coûts continuent d'augmenter en raison des indices de révision des prix (gasoil notamment) qui augmentent très fortement ;

**L'augmentation du tonnage d'emballages collectés suite à l'extension des consignes de tri a entraîné un besoin accru d'écosacs mis à disposition des habitants.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes

Principaux frais divers	2020	2021	2022
Communication (prestations, annonces, impressions)	236 463 € dont 29 531 € HT	202 902 € dont 17 228 € HT	344 979 € dont 74 211 € HT
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, vérification des conteneurs et matériels de déchetteries	16 821 €	64 728 € dont 14 500 € HT	40 581 €
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries...)	52 070 € dont 561 € HT	46 022 €	40 276 €

Le financement du service

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

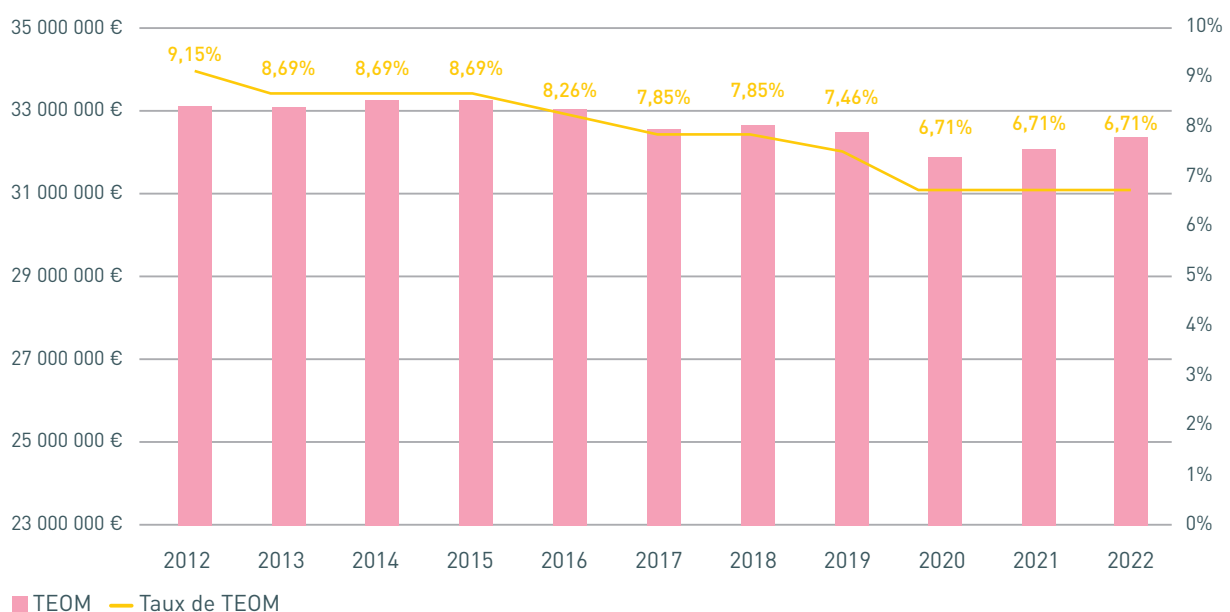
Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5 % une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016 et en 2017, le taux de la TEOM diminue à nouveau à chaque fois de 5 % en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères à Nancy en dehors de l'hypercentre) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères. En 2018, le taux de TEOM reste stable (7,85 %) puis baisse successivement de 5 % en 2019 puis de 10 % en 2020 pour atteindre 6,71 %. Depuis 2020, le taux de TEOM est stable.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 28 126 051 € pour 2022, a donc évolué de la manière suivante :

Évolution de la TEOM



La redevance spéciale

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1 000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale (RS).

Qui sont les redevables ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administrations, ...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1^{er} litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

- ▶ **Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires** : le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets. Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.
- ▶ **Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires** : le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM). Ex : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : $(750 \text{ L} \times 2) - 1000 = 500$ litres.

Comment est calculée la redevance spéciale ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence
de collecte du secteur x 52 semaines
x prix au litre

Tarifs 2022 :
Déchets ménagers : 0,03270 €/L
Papier, verre, emballages : 0,01635 €/L
Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

Bilan 2022

Au 31 décembre 2022, 951 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 1 070 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2022 s'élève à 2 250 426 €, chiffre stable par rapport à 2021 (+0,88%).

Les apports en déchetterie

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service.

Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les déchetteries métropolitaines de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

Carton, ferrailles, DEEE : gratuit
 Bois, déchets verts : 10 € HT/m³
 Gravats : 25 € HT/m³
 Déchets divers : 35 € HT/m³
 Déchets diffus spécifiques : 2 € HT/kg

Pour 2022, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 197 440 €.

Les communautés de communes voisines

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes Seille et Mauchère Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les neuf déchetteries du Grand Nancy.

Pour 2022, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 203 402 €. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 (- 42,76 %) car la Communauté de communes du Bassin de Pompey est sortie du dispositif au cours de l'année 2021. Pour mémoire, les habitants de la Communauté de Communes ont eu accès, moyennant participation, aux déchetteries métropolitaines le temps des travaux de reconstruction de leur déchetterie (septembre 2020 à juin 2021).



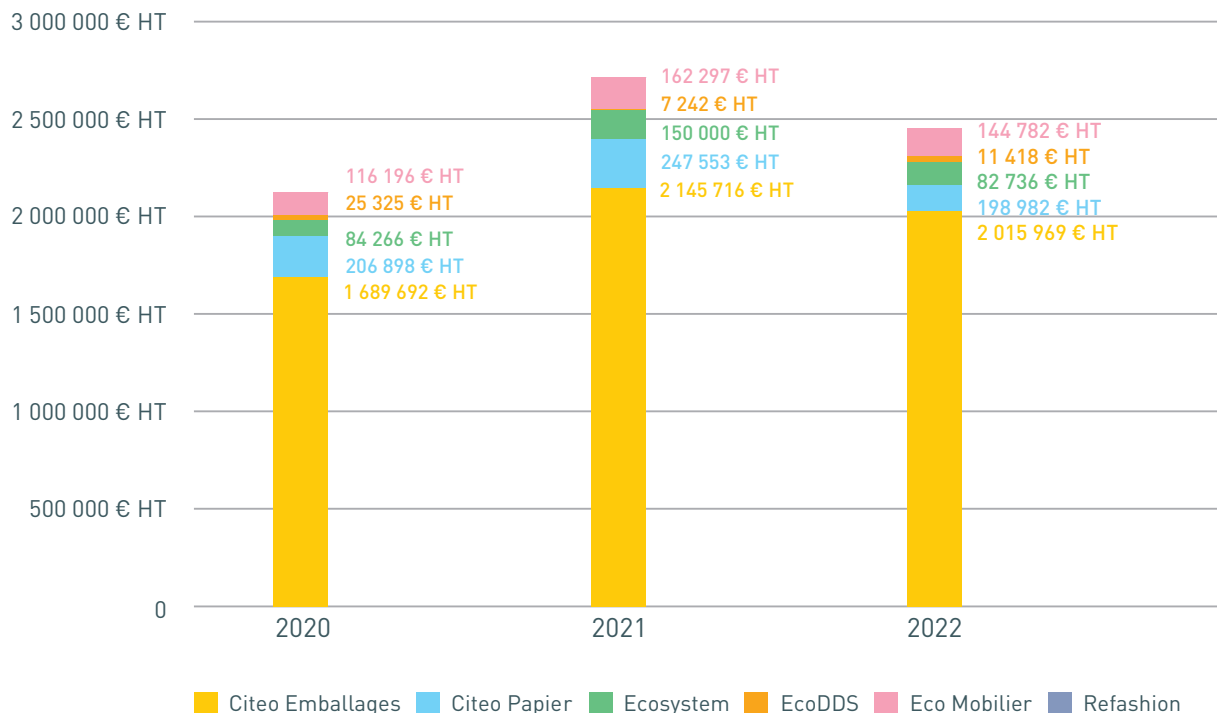
Les éco-organismes

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

Soutiens éco organismes	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Citeo (emballages)	1 689 692 € HT	2 145 716 € HT	2 015 969 € HT	- 6,05 %
Citeo (papier)	206 898 € HT	247 553 € HT	198 982 € HT	- 19,62 %
Ecosystem	84 266 €	150 000 €	82 736 €	- 44,84 %
EcoDDS	25 325 €	7 242 €	11 418 €	+ 57,66 %
Eco Mobilier	116 196 €	162 297 €	144 782 €	- 10,79 %
Arca	-	2 000 €	0	-
ReFashion	0 €	0	25 743 €	-
TOTAL	2 122 378 € dont 1 896 590 € HT	2 714 808 € dont 2 393 269 € HT	2 479 630 € dont 1 850 576 € HT	- 8,66 %

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe du présent rapport.

Part des recettes des différents éco-organismes



Les autres recettes

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

en €	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Ademe	-	-	-	-
Vente de matériaux	934 738 € dont 767 705 € HT	1 884 135 €* dont 1 316 257 € HT	2 311 314 €* dont 1 850 576 € HT	+ 22,67 %
Redevance sur l'incinération**	550 358 € HT	574 157 € HT	622 383 € HT	+ 8,40 %
Amortissement des subventions	4 281 €	5 669 €	5 672 €	+ 0,05 %
Autres (composteurs, encombrants sur appel, pénalités...)	51 086 € dont 14 690 € HT	55 256 € dont 18 160 € HT	72 629 €** dont 31 854 € HT	+ 26,85 %
Résultat de fonctionnement reporté	-	-	2 960 630 €	-
TOTAL	1 540 463 € dont 1 332 753 € HT	2 519 217 € dont 1 908 573 € HT	5 972 628 € dont 2 504 813 € HT	+ 137,08 %

* En 2020, la chute du cours de certains matériaux et la baisse des tonnages recyclés entraînent une forte baisse des recettes.

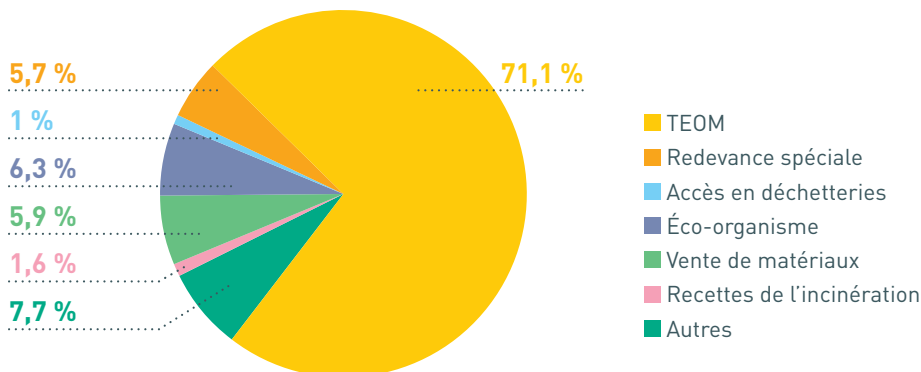
Depuis le début de l'année 2021, le cours des matériaux est reparti à la hausse jusqu'au début du 4^e trimestre 2022 où les prix baissent à nouveau. Les tonnages ont également augmenté. La conjugaison de ces deux éléments a entraîné une augmentation des recettes ;

** En juin 2022, la mise en place d'une collecte des encombrants sur appel tarifée a entraîné une hausse des « autres recettes ».

Bilan des recettes

	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
TEOM	26 798 529 €	27 129 625 €	28 126 051 €	+ 3,67 %
Redevance spéciale	2 040 202 €	2 230 714 €	2 250 426 €	+ 0,88 %
Accès en déchetteries	503 564 € dont 232 222 € HT	545 915 € dont 190 593 € HT	400 841 € dont 197 440 €	- 26,57 %
Eco-organismes	2 122 377 € dont 1 896 590 € HT	2 714 808 € dont 2 393 269 € HT	2 479 630 € dont 2 214 951 € HT	- 8,60 %
Autres recettes	1 540 463 € dont 1 332 753 € HT	2 519 217 € dont 1 908 573 € HT	5 972 628 € dont 7 132 154 € HT	+ 26,85 %
TOTAL	33 005 135 € dont 3 461 565 € HT	35 140 279 € dont 4 494 436 € HT	39 229 576 € dont 7 132 154 € HT	+ 11,64 %

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :



Présentation analytique des coûts

Méthode utilisée

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution et sont donc au cœur des préoccupations des collectivités compte-tenu de la nécessaire maîtrise des dépenses.

Dans ce contexte, l'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- ▶ d'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- ▶ de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - éclairer la prise de décision ;
 - établir une tarification ;
 - communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année N considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année N, perçues parfois en partie au cours de l'année N+1 voire N+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices des coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

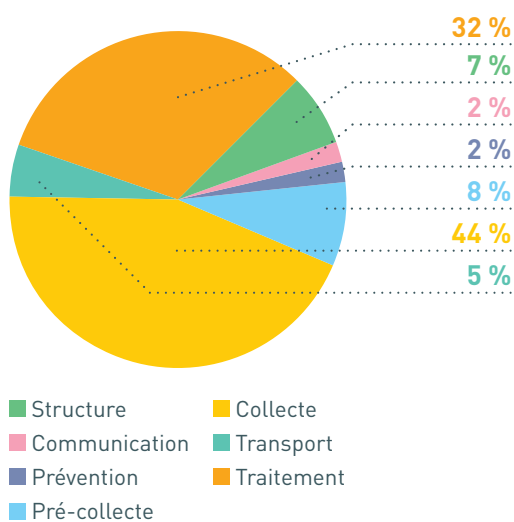
Chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.

Enfin, en 2022, une fiabilisation des outils d'analyse a entraîné une légère modification des données publiées dans les rapports annuels 2020 et 2021.



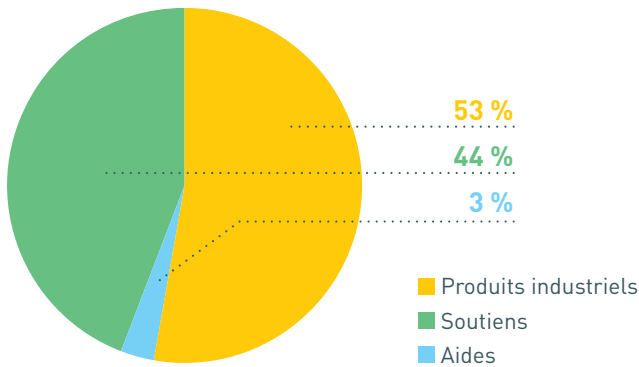
Les charges

La répartition des coûts par étape technique est la suivante :



Plus de 85 % des dépenses concernent la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement des déchets.

Les produits

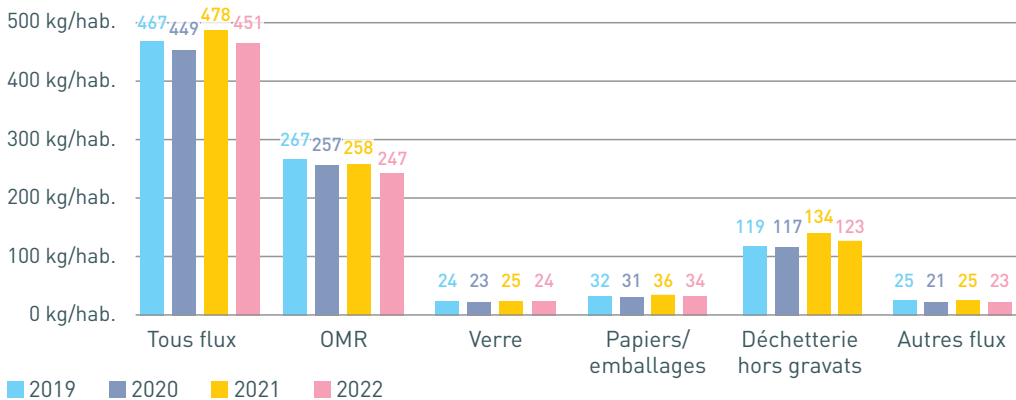


Les produits industriels sont constitués des recettes issues de la vente des matériaux, des prestations à des tiers (accès des collectivités extérieures aux déchetteries métropolitaines) et de la redevance sur l'incinération.

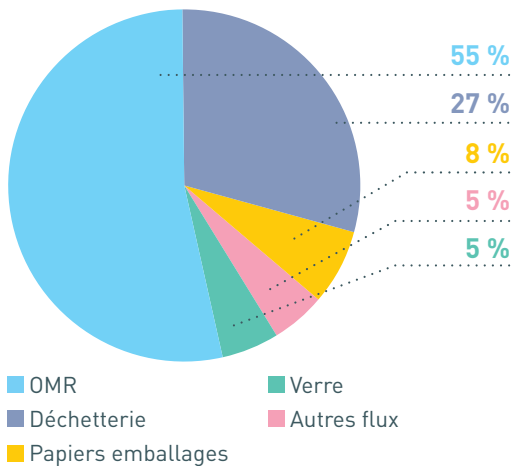
44 % des produits proviennent des soutiens versés par les éco-organismes et 3 % des aides issues notamment du remboursement des bailleurs dans le cadre de la pose de conteneurs.

Évolution des résultats du Grand Nancy

L'évolution des performances de collecte depuis 2019 est la suivante :



Une correction a été effectuée sur les ratios de 2021 en raison d'une erreur dans le rapport annuel de 2021 sur le ratio des déchetteries.



En 2022, le tonnage de déchets global baisse de 7,8 % par rapport à 2021. Cette baisse se constate surtout sur les ordures ménagères qui concentrent 55 % du tonnage global (- 4,5 %/2021) et sur les déchetteries (- 12,5 %/2021) dont le tonnage représente 27 % du tonnage total.

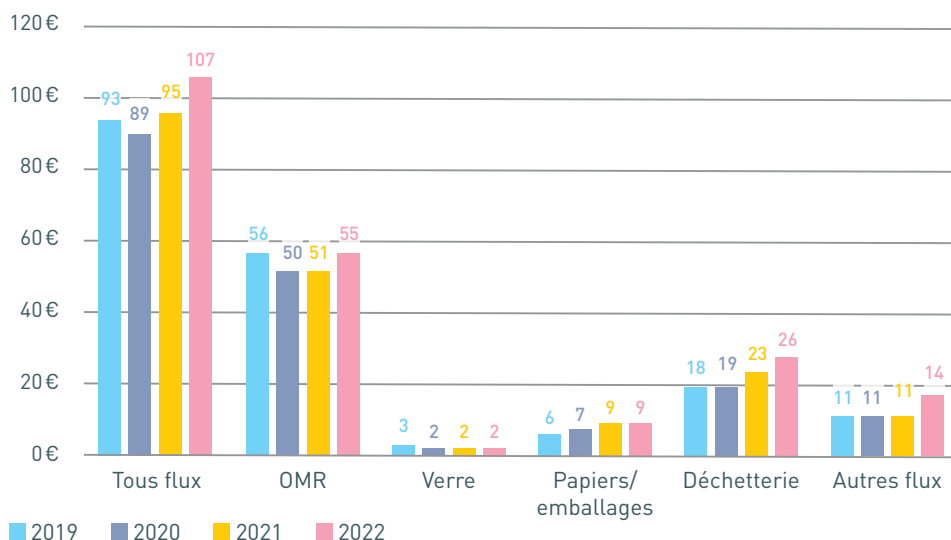
Le tonnage global par habitant passe de 478 kg en 2021 à 451 kg en 2022.

Les coûts aidés

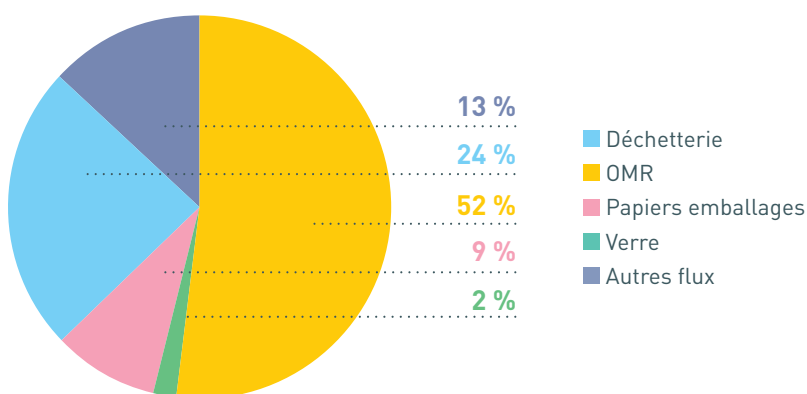
Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Citeo, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

Ainsi, en 2022, le coût aidé par habitant est de 106,82 € HT et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

Évolution des coûts aidés en €HT/hab.



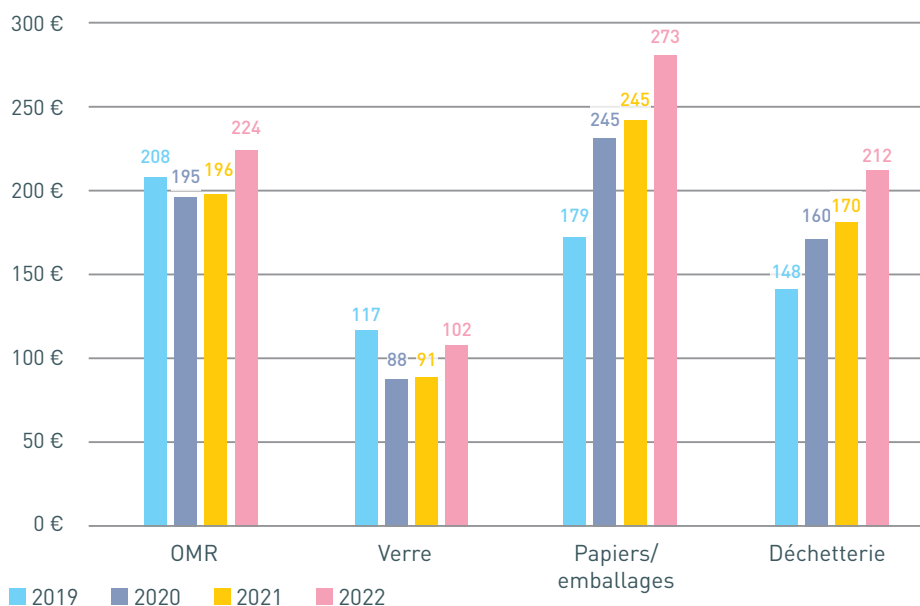
En 2022, le coût aidé à l'habitant augmente beaucoup (il passe de 95,4 € en 2021 à 106,9 € en 2022) en raison notamment de l'augmentation des indices de révision des marchés relatifs à la collecte (gazoil notamment).



En 2022, les ordures ménagères représentent 52 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets pour 55 % du tonnage. Les adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères...) et le nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2016, ont permis de maintenir voire de diminuer les coûts à l'habitant. Néanmoins en 2022, les coûts ont augmenté en raison notamment de la répercussion de l'inflation sur les prix des marchés.

Les coûts à la tonne du Grand Nancy

Évolution du coût à la tonne (€HT/t)



Les coûts à la tonne augmentent en raison des nouveaux marchés de gestion des déchets dont les prestations ont débuté au cours de l'année 2020 et qui ont été facturées sur la totalité de l'année à partir de 2021.

Comparaison des résultats de l'année 2021 aux dernières données disponibles au niveau régional et national (2021)

Les données servant pour la comparaison sont fournies par l'Ademe au moyen des matrices coûts réalisées par toutes les collectivités. L'année servant de comparatif est l'année 2021, les matrices 2022 étant en cours de saisie.

Compte-tenu de la forte évolution des prix en 2022, liée à un contexte inflationniste au niveau mondial, la comparaison des données 2022 du Grand Nancy aux données de référence 2021 (dernières données disponibles) aurait été insincère.

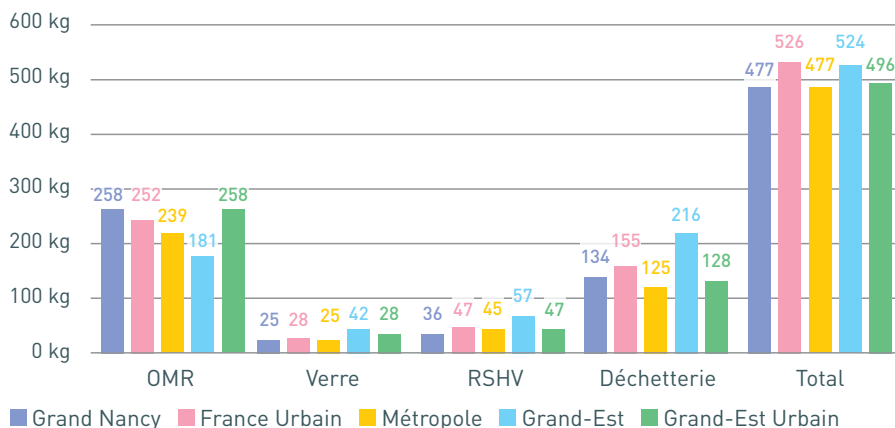
Les performances de collecte

Globalement, les performances du Grand Nancy sont inférieures aux performances des collectivités urbaines, du Grand-Est et du Grand-Est urbain. Néanmoins, les données se rapprochent des ratios des métropoles françaises.

Sur la collecte des recyclables et des déchetteries, ce comparatif montre bien qu'il existe une marge de progression importante au niveau de leur collecte.

Par ailleurs, même si le tonnage d'ordures ménagères baisse chaque année, on peut constater au regard des données présentées ci-dessus qu'il existe également une marge de progression importante en matière de baisse des tonnages.

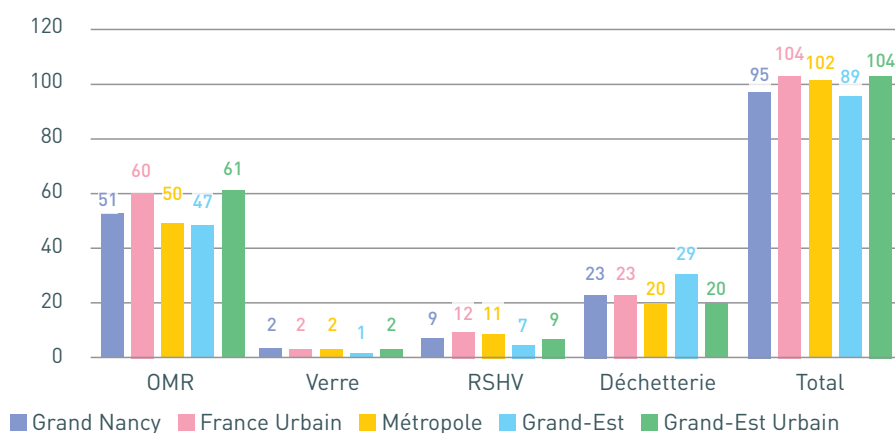
Comparaison des performances de collecte en kg/hab/an



Les coûts aidés

Le graphique ci-dessous présente un comparatif entre les coûts aidés du Grand Nancy 2021 et les données du référentiel de la matrice 2021.

Comparaison des coûts aidés en € HT/hab.

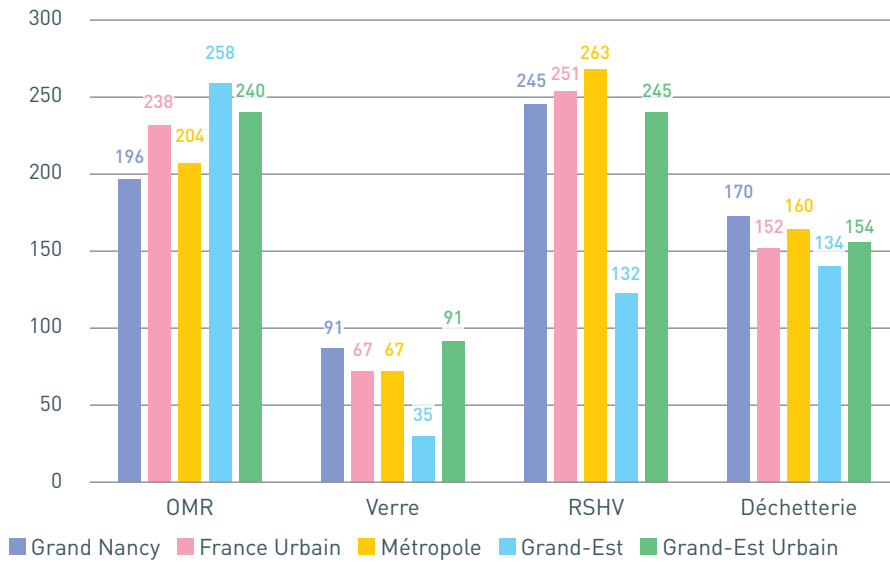


On constate que le coût aidé par habitant est, en 2021, dans la moyenne de celui des collectivités urbaines, des métropoles et du Grand Est urbain mais nettement plus élevé que celui des collectivités du Grand Est.

Le coût de collecte sélective est quant à lui dans la fourchette basse notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.

Les coûts à la tonne

Le graphique ci-dessous présente un comparatif entre les coûts à la tonne HT du Grand Nancy 2021 et les données du référentiel de la matrice 2021.



Globalement, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont supérieurs aux coûts constatés en 2021 au niveau national et régional. Pour le verre et les recyclables, cette différence s'explique par le fait que ces collectes s'effectuent pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels.

ANNEXES

Détail des soutiens annuels des différents éco-organismes

Le détail des soutiens indiqué pour chaque éco-organisme correspond à l'année à laquelle ils se rapportent mais pas obligatoirement à l'année de versement du soutien. Ainsi, les chiffres peuvent différer du compte administratif. En effet, les soutiens sont versés généralement en N+1 voire en N+2.

Soutiens Citéo (emballages)

BAREME F	2020	2021	2022
Soutien à la collecte sélective	1 148 233,30 €	1 520 129,52 €	Calcul des soutiens en cours
Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective	23 681,53 €	28 622,36 €	
Soutien à d'autres formes de valorisation	320 912,04 €	290 058,41 €	
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	74 491,50 €	66 515,35 €	
Soutien à la connaissance des coûts	20 969,20 €	25 567,70 €	
Soutien de transition	100 208,31 €	0 €	
TOTAL	1 688 495,88 €	1 930 893,34 €	

Versement des soutiens en N+1

Soutiens Citeo (papier)

Année des tonnages	2020	2021	2022
Soutiens au recyclage	185 774,93 €	211 732,12 €	Calcul des soutiens en cours
Soutien majoration à la performance	-	Non connu à ce jour	
TOTAL	185 774,93 €	185 774,93 €	

Versement des soutiens en N+2

Soutiens Ecosystem

	2020	2021	2022
Soutiens au tonnage collecté	78 643,16 €	91 934,29 €	En cours
Soutien sécurité gisement	19 206,50 €	20 802,07 €	
Communication	1 500 €	-	
Forfait maintenance vidéo surveillance	-	-	
TOTAL	99 349,66 €	112 736,36 €	

Soutiens ÉCODDS

	2020	2021	2022
Soutiens déchetteries équipées	7 242,44 €	11 418,08 €	6 619,16 €
Soutien à la communication	0 €	0 €	0 €
TOTAL	7 242,44 €	11 418,08 €	6 619,16 €

Soutiens Écomobilier

	2020	2021	2022
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	16 616,09 €	10 909,99 €	En cours
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	97 975,84 €	135 916,41 €	
Soutiens communication	0 €	0 €	
TOTAL	114 591,93 €	146 726,40 €	

Soutiens ReFashion

	2020	2021	2022
Soutien à la communication	0 €	25 743,10 €	En cours

métropole GrandNancy

Eurocité humaine

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations

WWW.GRANDNANCY.EU



RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Année 2022

1. Les évènements marquants

Mise en place de la collecte des encombrants sur appel :

- ▶ A compter du 1^{er} juin 2022 ;
- ▶ Collecte tarifée au volume ; forfait collecte sous 48 h
- ▶ Déchets apportés et triés en déchetterie pour une meilleure valorisation ;
- ▶ Tonnage estimé à 175 tonnes.

Travaux de rénovation de la déchetterie de Ludres dont la réouverture a eu lieu le 14 janvier 2023.

Information incitative :

- ▶ Objectif : sensibiliser les usagers sur leur production de déchets en leur apportant des conseils leur permettant d'améliorer leur pratique ;
- ▶ Second courrier personnalisé envoyé en mai 2023 avec les données de toute l'année 2022 sur le secteur d'expérimentation.

De nouvelles actions de prévention :

- ▶ Adoption du nouveau PLPDMA 2022-2026 lors du Conseil métropolitain du 29 septembre 2022 ;
- ▶ Subvention versée aux habitantes du Grand Nancy pour l'acquisition de protections menstruelles ;
- ▶ Signature d'une convention avec l'association « Frigos solidaires » ;
- ▶ Expérimentation « Oui Pub ».

2. La prévention

- ▶ **Le compostage en chiffres :**
 - ▶ 736 composteurs individuels vendus
 - ▶ 68 lombricomposteurs vendus
 - ▶ 37 nouveaux sites de compostage partagé installés
 - ▶ 806 t de compost restituées aux habitants
- ▶ **Développement des Repair Cafés :**
 - ▶ 13 Repair Cafés actifs
- ▶ **Poursuite des actions :**
 - ▶ lutte contre le gaspillage alimentaire, ateliers cosmétiques et produits ménagers naturels, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, textiles sanitaires, 2^{ème} édition du marché de Noël zéro déchet, ...

3. Apport volontaire et déchetteries

Poursuite de l'implantation

- ▶ des conteneurs enterrés, semi-enterrés, de surface : + 155 conteneurs en 2022 ;
- ▶ Développement des « Smartline », bornes de surface pour les ordures ménagères : + 49 pour un total de 152 en place à fin 2022 ;
- ▶ Mise en place des premières bornes de surface pour les emballages (17 à fin 2022).



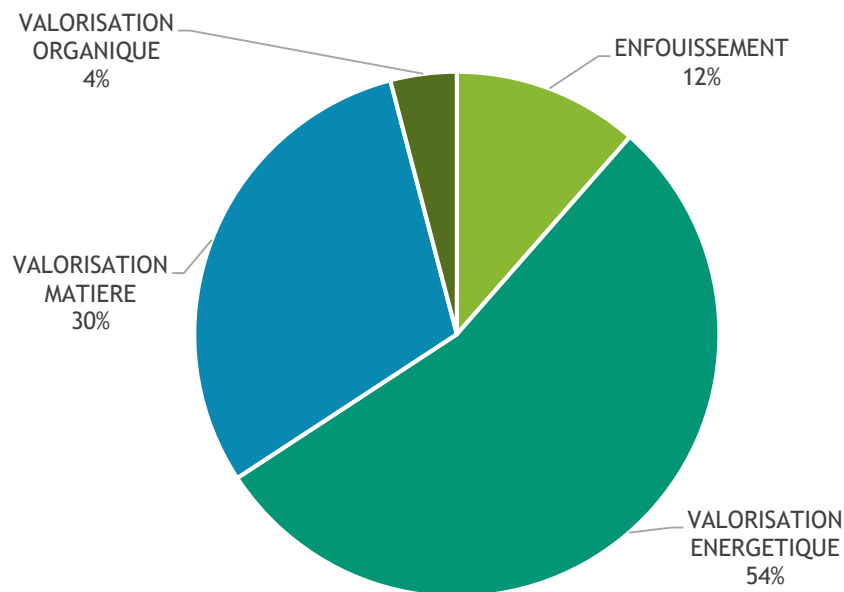
Accès en déchetteries

- ▶ + de 90 000 cartes en circulation ;
- ▶ 345 670 entrées sur 2022 (- 14,3 %/2021) ;
- ▶ 3 déchetteries comptabilisent 60 % des entrées : Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, et Essey-lès-Nancy ;
- ▶ En conséquence, horaires de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy élargis pour se caler sur ceux de Vandœuvre-lès-Nancy.



4. Bilan des déchets collectés et de leur valorisation

	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Ordures ménagères	66 570	66 987	63 971	- 4,5 %
Collecte sélective	16 299	18 288	17 769	- 2,8 %
Encombrants en porte à porte	726	825	-	
Déchetteries	41 871	48 960	42 850	- 12,5 %
Textiles	383	481	511	+ 6,3 %
Autres déchets	1 525	1 541	1 272	- 46,2 %
TOTAL	127 374	137 081	126 373	- 7,8 %



5. La communication

Objectif : sensibilisation des habitants à la prévention et au geste de tri grâce :

- ▶ A la Maison de l'Habitat et du Développement Durable ;
- ▶ Aux 6 ambassadeurs de la Prévention et du Tri qui assurent une communication de terrain :
 - ▶ 1 238 personnes sensibilisées en porte à porte
 - ▶ 32 animations scolaires, 1 043 élèves sensibilisés
 - ▶ 191 élèves sensibilisés dans les collèges et lycées
- ▶ Aux Maîtres Composteurs :
 - ▶ 40 animations scolaires et participations aux différentes manifestations
- ▶ A la 18^{ème} édition de Jardins de Ville, Jardins de Vie

6. Les aspects économiques

- ▶ Investissement :
 - ▶ Dépenses : 5,06 M€
- ▶ Fonctionnement :
 - ▶ Dépenses : 33,8 M€ (+ 9,2 % / 2021)
 - ▶ Recettes : 39,2 M€ (+ 11,6 % / 2021)
- ▶ Présentation analytique :
 - ▶ 451 kg / hab. / an hors gravats (directive Ademe)
 - ▶ 106,82 € HT / hab.
 - ▶ Taux de TEOM : 6,71 %, inchangé depuis 2020 après 30 % de baisse en 10 ans.